



Plan local d'urbanisme

Commune de Witternheim

Rapport de présentation - Partie 1

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Witternheim

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

Le Maire, Patricia BOURGEOIS



Sommaire

PARTIE 1

Diagnostic et état initial de l'environnement.....	4
Présentation de la commune.....	5
Environnement physique.....	10
Environnement naturel.....	20
Environnement agricole	32
Environnement paysager.....	34
Environnement urbain.....	37
Analyse de la consommation foncière.....	46
Capacité de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.....	46
Environnement socio-économique.....	53
Servitudes d'Utilité Publique.....	64



PARTIE 1

Diagnostic et état initial de l'environnement

Présentation de la commune

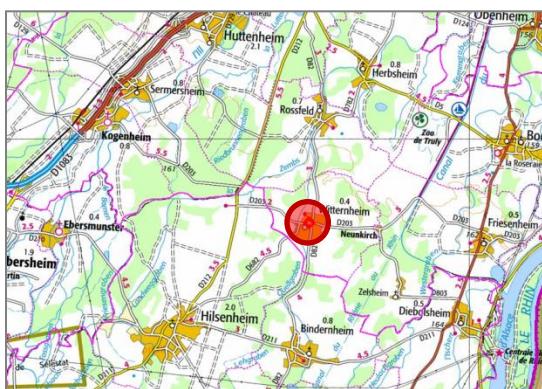
Générale

- La commune de Witternheim se situe dans le Ried à proximité du Rhin, dans la partie Sud-Est du Bas-Rhin. A l'Ouest de Strasbourg entre Saverne et Sélestat.
- Il s'agit d'une commune de taille moyenne présentant une population qui s'élevait en 2008 à 519 habitants pour une superficie communale de 499 hectares.
- La topographie communale varie entre 159 mètres et 163 mètres d'altitude.
- Cette situation de plaine explique la forte présence d'espaces agricoles et notamment d'openfields de maïs.



Source : géoportail

Situation géographique



- Les communes limitrophes et les plus proches du village de Witternheim, sont les suivantes :
 - La ville de Sélestat, chef lieu d'arrondissement à 15km au Sud-Ouest
 - Benfeld, chef lieu de canton à 7km au Nord-Ouest
 - Rossfeld à 2,8 km au Nord-Ouest
 - Friesenheim à 4km à l'Est
 - Bindernheim à 3,4km au Sud
 - Hilsenheim à 4,4km au Sud-Ouest

Concernant les pôles principaux, il est intéressant de relever que la commune se situe à mi distance entre Strasbourg et Colmar, les deux villes étant situées environ à une trentaine de kilomètres au Nord et au Sud.

Historique

■ Les origines du village sont anciennes puisque le village est mentionné dans des archives datées du 12ème siècle. Le village a souvent changé de propriétaires, vendu entre différentes familles, et faisant partie jusqu'au 19ème siècle de la paroisse de Neunkirch.

Le village a été touché par des activités économiques et dès le 19ème siècle, le tissage est devenu une activité florissante. Il s'agissait de tissage à domicile pour les entreprises de Sainte Marie-aux-Mines, dont l'activité demandait beaucoup de main-d'œuvre.



Extrait de la carte de Cassini

Situation administrative

Appartenance à la Communauté de Communes du canton d'Erstein

La commune de Limersheim fait partie de la communauté de communes du canton d'Erstein (CCCE). Elle est située au nord-ouest du territoire, au sein du secteur « Pays d'Erstein ».

La CCCE a été créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, suite à la fusion des communautés de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin.

Le territoire s'étend sur 268,5 km² et regroupe 48327 habitants (INSEE 2020) répartis sur 28 communes. La densité de population est de 180 habitants/km².

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est le 3ème ensemble intercommunal du Bas-Rhin en nombre d'habitants, après l'Eurométropole et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La frontière nord du territoire est commune avec celle de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les compétences exercées par la communauté de communes sont les suivantes :

- Aménagement du territoire (SCoT...),
- Développement économique (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique...),
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Politique du logement et cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- Assainissement,
- Eau,
- Vie sportive, sociale et culturelle,
- Equiperment des communes (service d'incendie et de secours...),
- Sécurité (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance...),
- Petite enfance, jeunesse,
- Transport à la demande,
- Aménagement numérique,
- Réseaux,
- Organisation des sorties scolaires et des sorties piscines,
- Coopérations transfrontalières.



Réseaux et accessibilité

Le territoire communal



Source cartographique : Anticube

Position Witternheim par rapport aux grands axes

■ La commune de Witternheim se trouve dans une position géographique légèrement reculée dans la plaine d'Alsace, dans les étendues du Ried. Cette position est rarement propice à une bonne accessibilité. Toutefois, la commune conserve une desserte intéressante, permise notamment par la proximité de la D1083.

Elle est en effet reliée à cette voie majeure par la RD 203 traversant le village d'est en Ouest, ou par la RD 212 permettant un accès plus au Nord.

Une fois ces axes principaux atteints, les accès sont donc aisés vers les pôles principaux, la position au centre de l'Alsace permettant même un accès facilité vers les pôles du Haut-Rhin.

Position de Witternheim à proximité d'axes majeurs

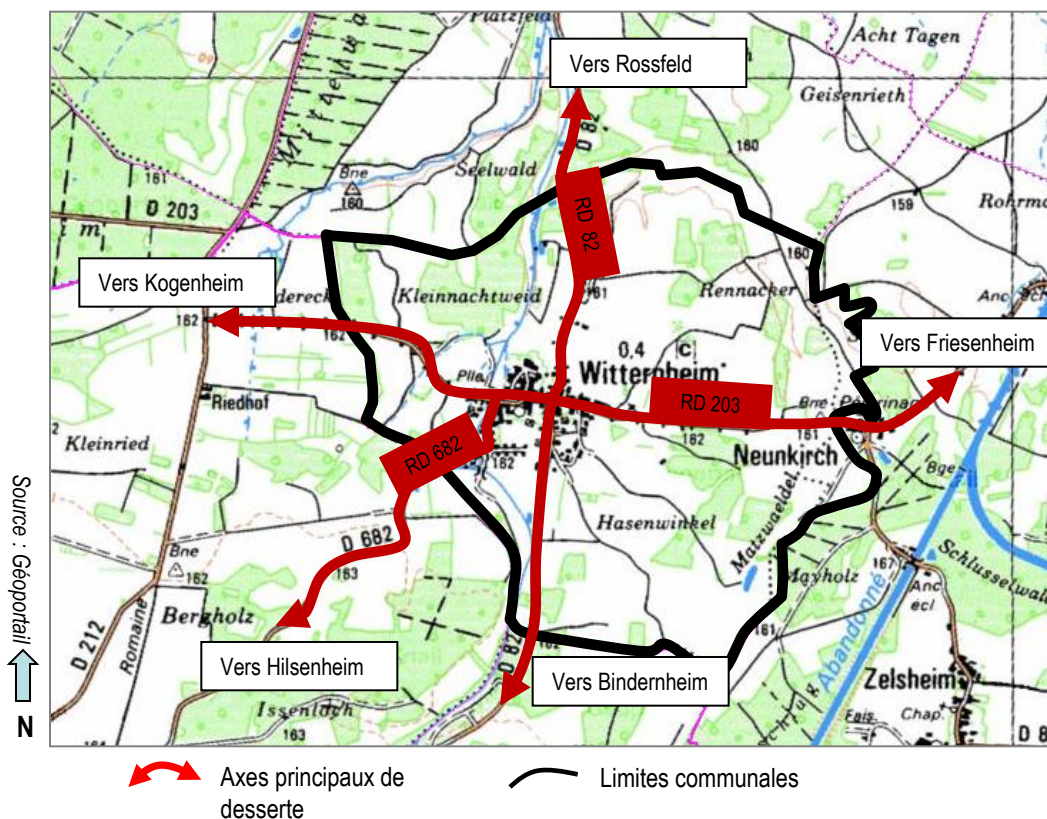


Source : Géoportail
N ↑

Autoroute

Axes majeurs

Voie ferrée



- Le village de Witternheim s'est organisé aux abords d'axes de communication et notamment d'un carrefour entre la RD 203 et la RD 82. Un troisième axe dessert la commune à l'Ouest, la RD 682 vers Hilsenheim.

- Witternheim se trouve donc à moins d'une dizaine de minutes de la RD 1083 reliant Sélestat à Strasbourg ainsi qu'à Erstein. L'A35 entre Sélestat et Strasbourg se trouve elle aussi à distance raisonnable et permet de rallier tous les pôles principaux de la région. Du fait de cet accès, la commune est à une distance/temps relativement raisonnable des pôles principaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cette position la place en effet à une trentaine de minutes de Strasbourg, à 34 minutes de Colmar à une vingtaine de minutes de Sélestat ou encore à une petite heure de Mulhouse. Ainsi, malgré une position un peu décentrée dans le département l'accès est encore correct vers les principales villes, en dessous de l'heure de route, élément essentiel pour attirer les actifs souhaitant vivre à l'écart de la ville.

En termes de transports, la commune ne possède pas de ligne directe pouvant remplacer l'usage de la voiture individuelle.

En effet, le réseau 67 de bus sillonnant le Bas-Rhin ne dessert plus le village, la ligne la plus proche étant la ligne 263 partant de Rossfeld. Celle-ci permet un rabattement sur la gare de Benfeld.

La gare la plus proche de Witternheim est l'arrêt situé à Kogenheim à environ 6 kilomètres. Celle-ci permet de relier les pôles principaux au Nord et au Sud.

Environnement physique

Topographie

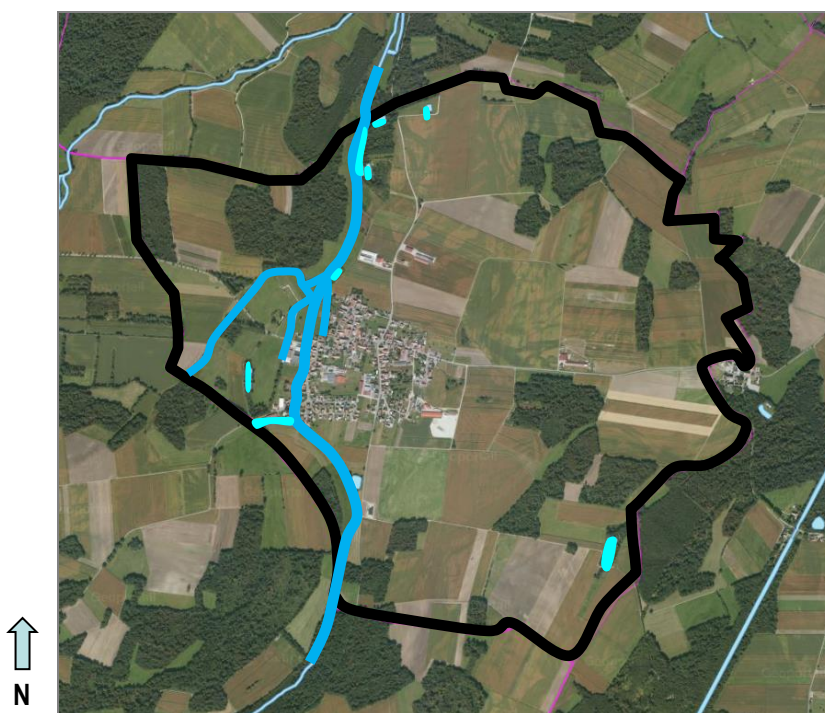
■ Au centre de la plaine alluviale du Rhin, le territoire communal ne présente pas de relief réellement modelé, la zone urbaine s'étant implantée dans un secteur presque totalement plat. Tous les éléments caractérisés par une certaine hauteur vont de fait être particulièrement visibles et influencer le paysage communal.

■ Les altitudes sont, en effet, comprises entre 159 et 163 mètres. La pente est donc très faible du sud vers le nord (environ 0,5%) et correspond à l'inclinaison générale de la plaine.



Absence de relief dans le paysage

Hydrologie



 Cours d'eau

 Surface d'eau

■ La commune présente un réseau hydrographique important dans la partie Ouest de son territoire, sur la frange Ouest de la zone urbanisée. Une rivière principale traverse le ban communal suivant un axe Nord-Sud, le Laufgraben. Cette rivière s'écoule au sein des zones bâties, les constructions s'étant implantées très proches du cours d'eau dans certains secteurs.

La rivière se sépare en plusieurs petits canaux aboutissants parfois sur les mares ou des surfaces d'eau. Celles-ci sont nombreuses sur le territoire aux abords des cours d'eau.

Les différents petits bras se séparant du Laufgraben drainent les abords des espaces urbains et des prairies et champs au Sud-Ouest du territoire communal.



Le Laufgraben



Surface d'eau à l'air libre

■ Le réseau hydrographique est donc assez dense au sein de la commune de Wittenheim, caractère assez typique du Grand Ried. C'est d'ailleurs à l'omniprésence de l'eau que le Ried doit sa variété et sa richesse. Le sous-sol héberge une grande nappe phréatique proche de la surface.

■ La zone de ried est effectivement marquée par la proximité des eaux souterraines et de la nappe phréatique proche de la surface. Il s'agit de la nappe de la vallée rhénane.

Durant l'ère quaternaire des alluvions se sont déposés dans la vallée du Rhin sur un socle de roche très peu perméables formant ainsi un vaste réservoir aquifère. La nappe de la vallée du Rhin supérieur s'est développée formant un des plus grands réservoirs en eau d'Europe.

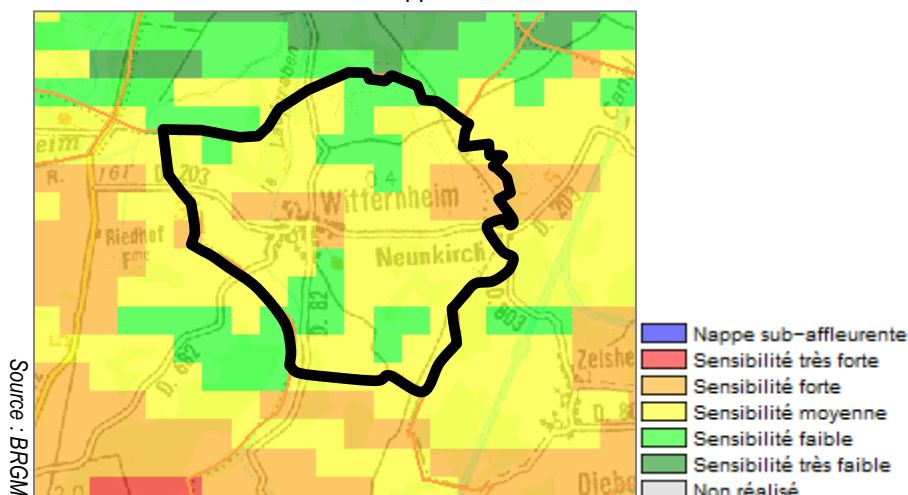
Le toit de cette nappe se situe en moyenne à quelques mètres de la surface du sol mais sa position tend à être variable. Elle est plus profonde dans le Sud de l'Alsace alors qu'elle affleure dans d'autres zones pour donner naissance au Ried et autres sources phréatiques.

- L'eau de la nappe se renouvelle via l'infiltration du Rhin et de ses affluents. Les cours d'eau impactent donc directement la qualité de la nappe. L'évolution de son niveau tend à suivre l'évolution annuelle du Rhin, avec globalement les hautes eaux en été et les basses eaux en hiver.

La nappe phréatique est évidemment très vulnérable aux différentes formes de pollution du fait de sa proximité avec le sol, lequel est peu boisé et très souvent cultivé.

Sa concentration en nitrates est de ce fait régulièrement élevée (supérieure à 25 mg/L), due à des pollutions agricoles, domestiques ou encore industrielles. Des pesticides se retrouvent aussi dans cette eau malgré leur interdiction du fait de la lenteur de transfert des eaux souterraines et de leur rémanence. La partie urbaine de la commune se situe en zone de sensibilité faible à forte. Les zones urbaines Nord se situent en effet en sensibilité forte, tandis que le Sud-Est est concerné par une sensibilité faible. La majeure partie du village est toutefois en zone de sensibilité moyenne.

Les remontées de nappe



- Le ban communal est situé en zone sensible et en zone vulnérable concernant ses eaux:
La **zone sensible** correspond à des masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles assujetties à l'eutrophisation et au sein desquelles les rejets de phosphore et d'azote doivent être réduits s'ils causent des déséquilibres.
La définition en zone sensible est issue de la Directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Les **zones vulnérables**, désignées conformément à l'article 3 de la directive européenne n°91-676 ont des objectifs clairs :

- Réduire la pollution des eaux provoquées ou induites par les nitrates à partir de sources agricoles.
- Prévenir toutes les nouvelles pollutions de ce type.

Les zones vulnérables concernent les zones atteintes par la pollution ou susceptibles de l'être si des mesures ne sont pas prises. Les zones s'étendent sur des espaces géographiques couvrant tout ou partie d'une ou plusieurs communes. La liste de ces zones est sous responsabilité du Ministère de l'environnement.

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse

Institués par la loi sur l'Eau de 1992, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont des instruments de planification qui fixent au niveau de chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux. Le SDAGE constitue le cadre légal et obligatoire de mise en cohérence des choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Le concept de « gestion équilibrée de la ressource en eau » a été étendue par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 à celui de « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ».

Le PGRI et le SDAGE sont deux documents de planification à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Le SDAGE et son programme de mesures poursuivent l'objectif du « bon état » des masses d'eau au titre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000, et certaines orientations sont susceptibles de contribuer également à la gestion des risques d'inondation : préservation des zones de mobilité des cours d'eau, préservation des zones humides, etc.

L'Alsace est couverte par le SDAGE Rhin-Meuse, approuvé par arrêté préfectoral du 18 mars 2022. Il est applicable pour la période 2022-2027.

Les dispositions du PLU doivent être compatibles avec les orientations et les objectifs du SDAGE Rhin-Meuse.

- Les champs de compétences communs au SDAGE et au PGRI sont les suivants :
- La préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
- L'entretien des cours d'eau
- La maîtrise des ruissellements et de l'érosion
- La gouvernance à l'échelle des bassins versants

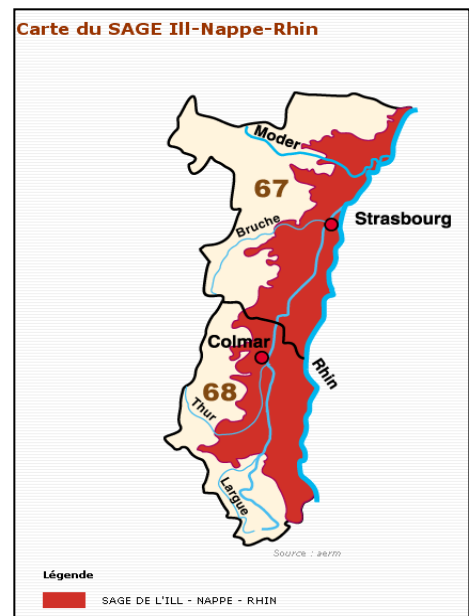
- SAGE III-Nappe-Rhin

Wittenheim se trouve aussi dans le périmètre du **SAGE III-Nappe-Rhin**. Celui-ci a comme objectif principal la préservation de la nappe phréatique rhénane.

Deux principes majeurs:

- Privilégier les mesures préventives, notamment vis à vis de la préservation de la nappe phréatique d'Alsace.
- Veiller à ce que la gestion des eaux superficielles et des milieux aquatiques associés soit cohérente et durable à l'échelle du bassin.

Ainsi plus de 230 prescriptions ont été définies et témoignent de la prise de conscience collective de l'enjeu que représente la nappe phréatique d'Alsace tant d'un point de vue patrimonial que vis à vis de l'alimentation en eau potable.



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil de planification de la gestion des eaux à l'échelle locale. Il intègre les enjeux spécifiques du territoire et permet la déclinaison locale des grandes orientations du SDAGE.

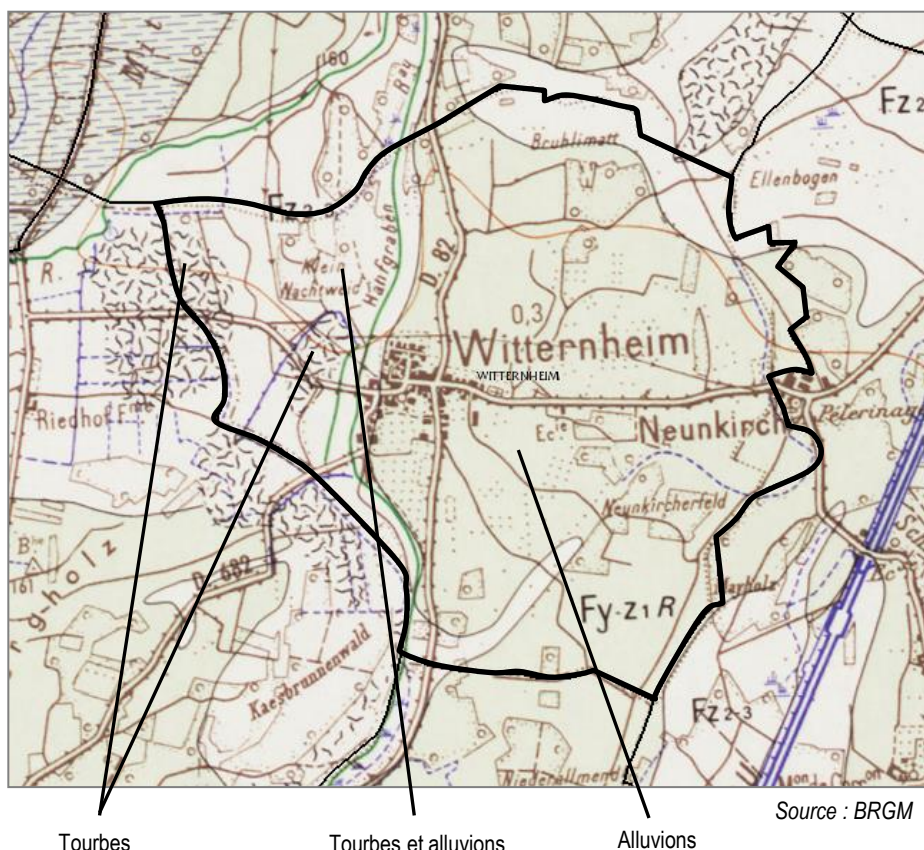
Bischwihr est concernée par le SAGE III-Nappe-Rhin pour la partie des eaux superficielles et souterraines. L'arrêté d'approbation du SAGE après sa première révision date du 1^{er} juin 2015.

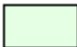

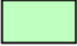
Le PLU doit être compatible avec les prescriptions du SAGE III-Nappe-Rhin puisque celui-ci s'impose aux documents d'urbanisme.

Les objectifs sont les suivants :

- Préserver et reconquérir la qualité de la nappe d'Alsace ;
- Préserver et restaurer la qualité et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques ;
- Restaurer la qualité des cours d'eau ;
- Renforcer la protection des zones humides, des espaces écologiques et des milieux aquatiques remarquables ;
- Prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagement et de développement économique ;
- Assurer une cohérence globale entre les objectifs de protection contre les crues et la préservation des zones humides ;
- Limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives relatives notamment à l'occupation des sols.

Géologie



-  Complexe du Rien ello-Rhénan : tourbes et alluvions sablo limoneuses à PH acide
-  Complexe du Rien ello-Rhénan : tourbes franches
-  Alluvions rhénanes d'âge Würm à holocène ancien : limons discontinus, irrégulièrement décalcifiés sur sables et graviers

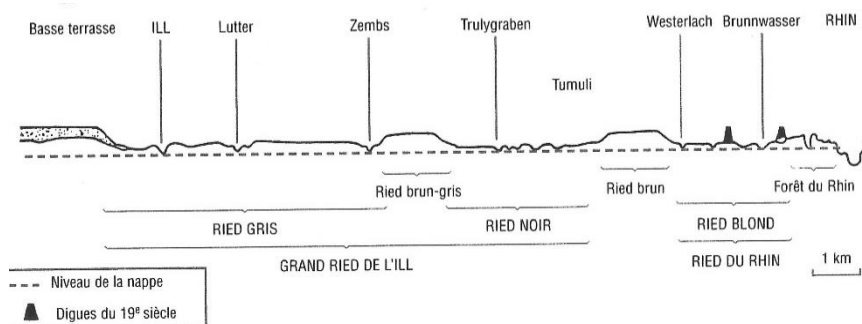
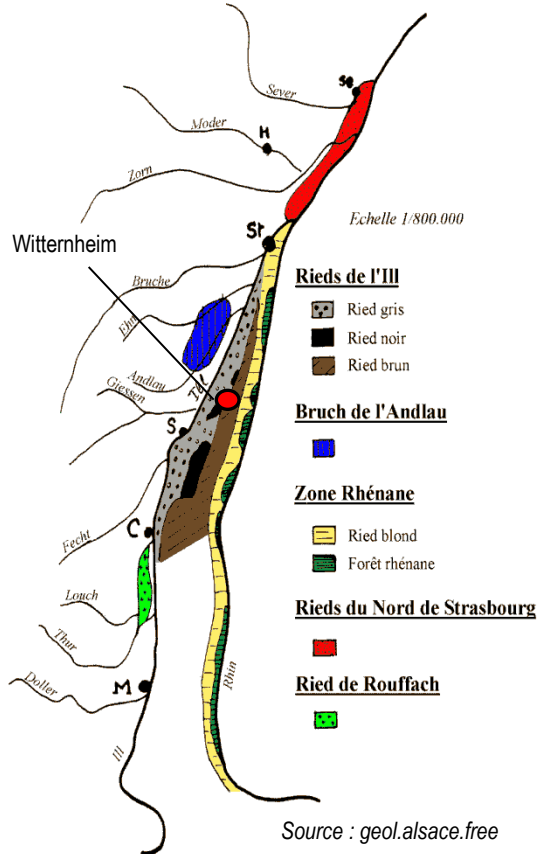
- Le ban communal est marqué par la présence de nombreux alluvions et dépôts sédimentaires. Ces formations souvent fines se caractérisent par la présence de limons et de sables, caractéristiques des dépôts alluviaux et présentent un grand intérêt pour l'exploitation agricole et la fertilité des terres. Les limons sont en effet très fertiles. Ils forment des sols moyennement perméables, expliquant en partie les zones humides même si leur mélange au sable les rend moins imperméables que des sols argileux par exemple. Provenant de l'altération des grès, le sable est meuble et est quant à lui peu fertile. L'ensemble des terrains tendent toutefois à être assez acides, notamment du fait de l'agriculture et de décalcifications (diminution de la teneur en calcium). Les zones à l'Est se caractérisent aussi par des tourbes, formations pouvant correspondre à des secteurs humides. La présence de limons peut engendrer un caractère hydromorphe des sols.

Les Rieds en Alsace

■ Au niveau de l'entité géologique large, la commune se situe dans le Ried blond, à cheval sur le Ried gris et le Ried noir, caractérisé par une couleur légèrement claire et une texture sablo-limoneuse. Il s'agit généralement de sols jeunes, peu évolués et calcaires.

Le Ried blond correspond à l'actuelle dépression marginale du Rhin résultant de l'endiguement, entre les forêts rhénanes et les levées-terrasses du Ried Brun. Il constitue un ensemble complexe d'anciens chenaux, de roselières, de prairies, de cultures et de forêts, présent à l'Est de la commune.

Le Ried Noir se caractérise par un sol spongieux de couleur noire, riche en matière organique mal décomposée. Il repose sur une fine couche de Gley, de texture très fine, dont le fer est oxydé dans la zone supérieure et réduit dans la zone inférieure.

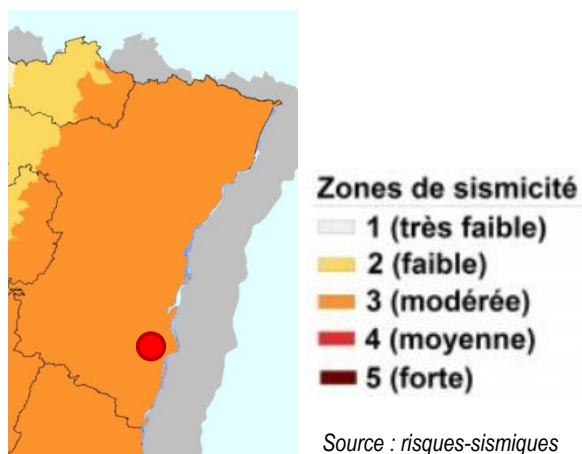


Risques naturels

Risque sismique

■ Concernant le risque de séisme, le décret du premier mai 2011 relatif à la prévention du risque sismique a défini 5 types de zones de sismicité.

La majeure partie du Bas-Rhin, comprenant Witternheim se situe en zone 3 correspondant à un risque modéré.



Aléa retrait-gonflement des argiles

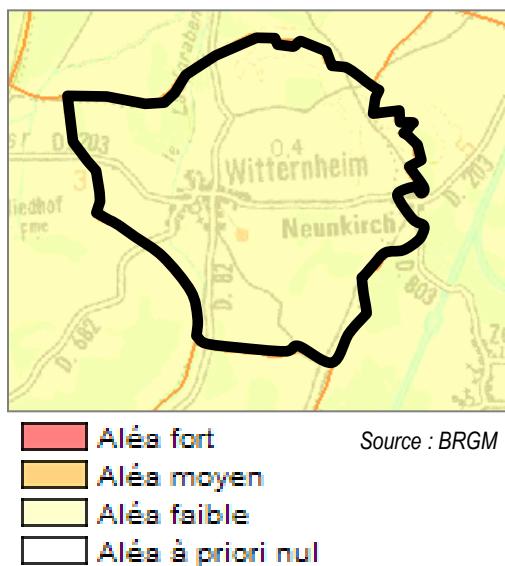
■ Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France dans son ensemble. Il s'agit tout de même du deuxième poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles qui affectent les maisons individuelles après les inondations.

■ Les matières argileuses se modifient en fonction de la teneur en eau passant d'un état dur et sec à une texture plus molle et plastique. Ceci induit des variations de volume des sols avec une amplitude plus ou moins importante.

■ Le phénomène est lié au fait que sous les maisons le sol est protégé de l'évaporation gardant une certaine humidité constante. La différence en teneur d'eau est donc rapidement très différente entre ces sols protégés et ceux à l'air libre. Se produisent ainsi des phénomènes de mouvements différentiels au niveau des murs porteurs.

■ Les dégâts observés sur les constructions sont des fissures des façades des décolllements entre éléments jointifs ou encore des dislocations de dallages. La légèreté générale des maisons individuelles et le manque d'études géotechniques préalables les rend particulièrement vulnérables.

■ A Witternheim, cet aléa est présent sur l'ensemble de la commune, correspondant à un aléa considéré comme faible.



Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles

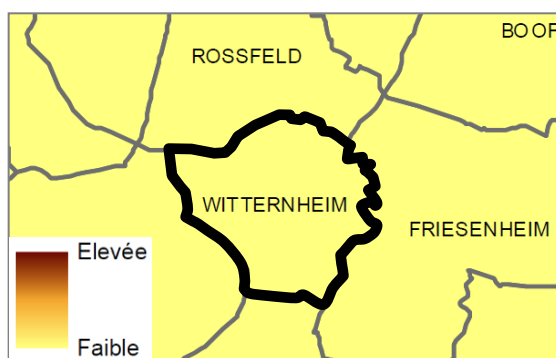
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : Prim.net

La commune est concernée par trois arrêtés de catastrophe naturelle, correspondant à la tempête de 1999 et aux grandes crues de l'Ille et de ses affluents en 82/83. Après renseignement, les arrêtés de 82 et 83 concernent quelques habitations dont les caves ont été inondées par remontée de nappe. Le phénomène est resté limité et peu impactant.

Mouvements de terrains et coulées de boue

- La commune n'est pas soumise à des risques de mouvements de terrain particuliers. Les sols présentent en effet une sensibilité potentielle à l'érosion considérée comme faible. L'absence de relief limite évidemment ces risques.



Source : ARAA

Autres risques

Le risque industriel

- La commune ne présente aucun risque industriel selon les données recensées par la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services).

L'exposition au plomb

- L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949. Ce risque d'exposition est mentionnable dans le PLU depuis les décrets n°2004-531 et n°2006-474 modifiant l'article R123-13 du Code de l'Urbanisme.

Climatologie

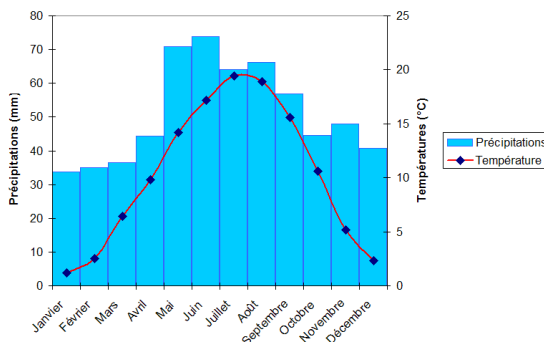
■ Le climat du Bas-Rhin, climat semi-continental à continental est caractérisé par des hivers froids et secs et des étés chauds et orageux. Ceci s'explique en grande partie par la barrière naturelle protectrice que forment les Vosges.

Les mois de Mai et Juin présentent les précipitations les plus importantes. En parallèle le mois de Janvier est le plus sec et le plus froid.

Les précipitations moyennes annuelles sur le Ried sont assez faibles, l'effet de foehn provoqué par la présence du massif montagneux vosgien tend à bloquer les précipitations sur les versants Ouest. Les précipitations annuelles moyennes sont ainsi de l'ordre de 600 à 620 mm.

Colmar est une des villes présentant le moins de précipitations, le climat y étant de ce fait assez sec.

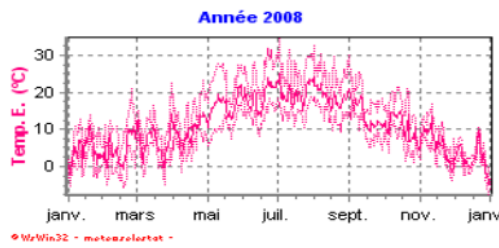
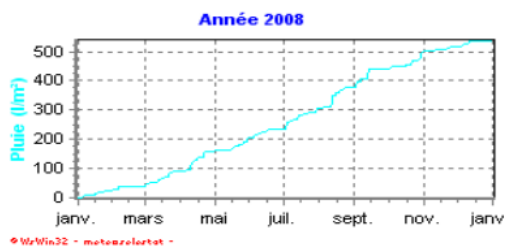
Le Ried n'échappe pas à ces caractéristiques même si il se situe un peu plus loin de la chaîne Vosgienne. En globalité le climat est plutôt sec, non loin de « l'îlot de sécheresse de Colmar ».



Moyennes des précipitations et des températures dans le Bas-Rhin (période 1949/2001)

Source : météoFrance

Précipitations et températures dans le Bas-Rhin en 2009



Source : Station météo de Sélestat

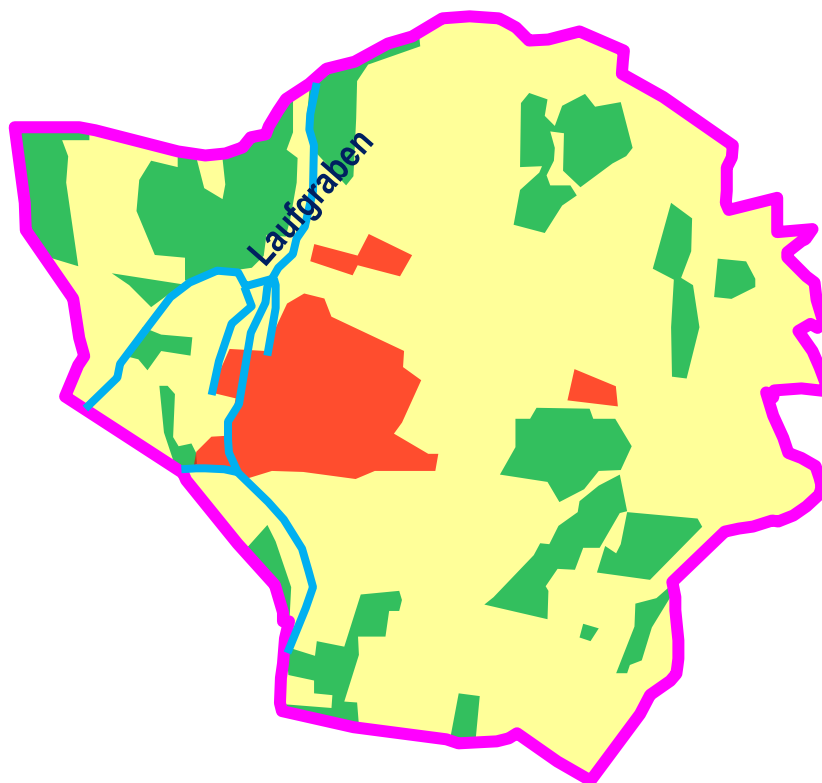
■ Les températures moyennes annuelles sont voisines de 10 degrés et un élément important est leur amplitude importante entre les mois froids et les mois chauds.

Le fossé rhénan est un territoire peu ventilé et donc propice à la formation de brouillards et de nuages bas et ce principalement en automne et en hiver. On recense en effet une moyenne de 70 à 80 jours de brouillard par an. L'humidité est présente dans tout le fossé, lié à la nappe phréatique proche de la surface. Dans le lit majeur, elle est supérieure de 20% à la norme.

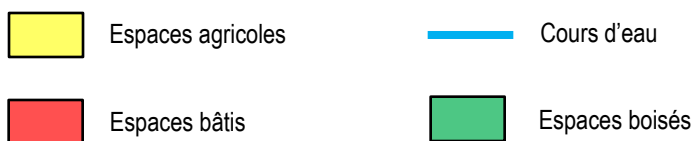
Les influences d'Ouest et d'Est sont peu nombreuses dans la zone cloisonnée entre Vosges et Forêt Noire, la plaine étant à l'abris de ces deux reliefs présentant principalement des vents de direction parallèle aux chaînes montagneuses. Les vents dominants sont donc d'axe Nord/Nord-Est et Sud/Sud-ouest.

Environnement naturel*

Occupation des sols



Cartographie de l'occupation du sol dans la commune



Le ban communal de Witternheim est dominé par des espaces agricoles, présents sur l'ensemble du territoire. La prédominance de ces espaces impacte le paysage, par ses ouvertures lointaines et par l'importance des exploitations agricoles dans la vie du village.

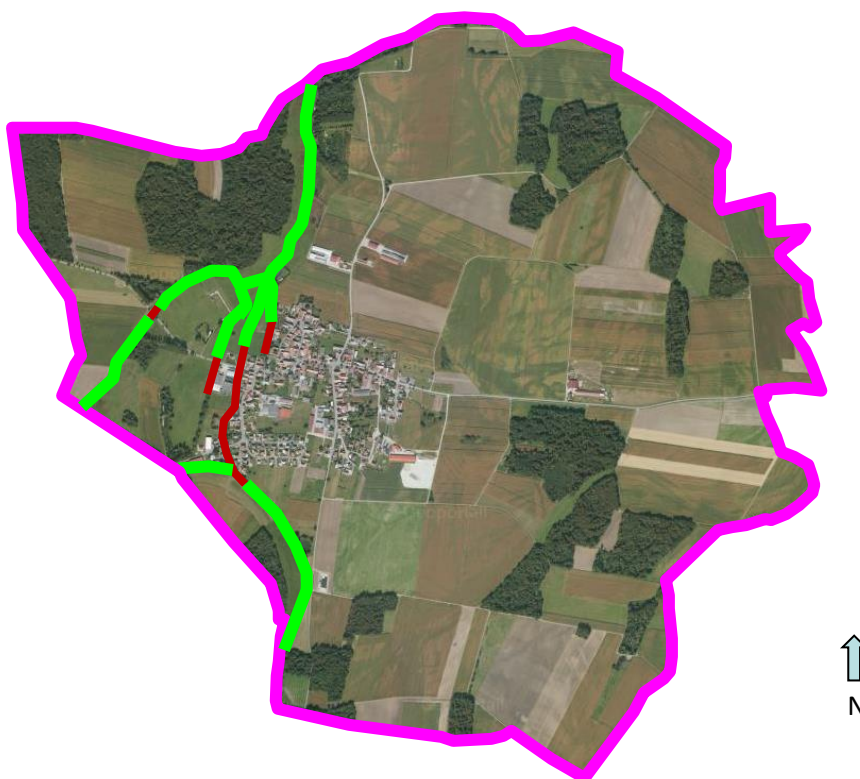
Le reste de l'occupation du sol se partage entre les espaces bâtis, les espaces boisés et le cours d'eau du Laufgraben (et ses affluents). Ces deux derniers impactent la commune : le premier car les boisements permettent de rompre la monotonie des paysages agricoles et le deuxième par la végétation qu'il génère sur la façade Ouest. Ces deux espaces sont également des éléments naturels ayant une forte valeur écologique, de corridors forestiers et aquatiques notamment.

* Cette partie est succincte : elle sera complétée par l'évaluation environnementale.

Milieus spécifiques

La ripisylve

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau, des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Elles sont présentes sur le territoire aux abords des différents cours d'eau. Cette végétation a une importance sur le fonctionnement du cours d'eau et de son écosystème.



Cartographie des ripisylves de la commune

█ Ripisylves █ Ripisylves fragmentées

En effet, cette formation présente différentes fonctions essentielles au maintien du cours d'eau.

La première fonction est un rôle de maintien des berges. Les problèmes d'érosion des berges sont fréquents et la présence de végétation enracinée sur les abords directs du cours d'eau permet de les consolider.

Une deuxième fonction est celle d'épuration : la végétation et son système racinaire sont une pompe pour certains polluants tels que les nitrates et les phosphates. Ces polluants provenant souvent des exploitations agricoles proches, la ripisylve permet de protéger en partie la qualité du cours d'eau.

Une troisième fonction importante est celle d'habitat et de corridor. Les niches et cavités offrent de nombreux abris et la linéarité de la formation, étant donné qu'elle suit le cours des rivières, permet à de nombreuses espèces de se déplacer.

Les ripisylves se caractérisent ainsi par une richesse faunistique peu comparable. En effet, la densité et la variété de la faune sont directement liées à la multitude de niches écologiques et à l'abondance de nourriture. De nombreuses espèces d'insectes, batraciens, reptiles, oiseaux et mammifères sont présentes et composent souvent d'importantes populations.

Ce sont des milieux caractérisés par une grande biodiversité.

Les végétaux s'organisent selon un système de strates superposées et complémentaires. La variété des architectures végétales, le mélange des strates sont à l'origine de la structure spatiale complexe de la ripisylve. Toutes les classes de taille et d'âge - allant des grands arbres aux plantes herbacées, en passant par les arbustes et les arbrisseaux - se côtoient et s'imbriquent.

A Witternheim, les ripisylves sont nombreuses, en raison de la forte présence des cours d'eau sur la façade Ouest de la commune. Cependant, on constate une fragmentation de ces ripisylves, principalement au niveau des espaces bâtis.



Ripisylve du Laufgraben



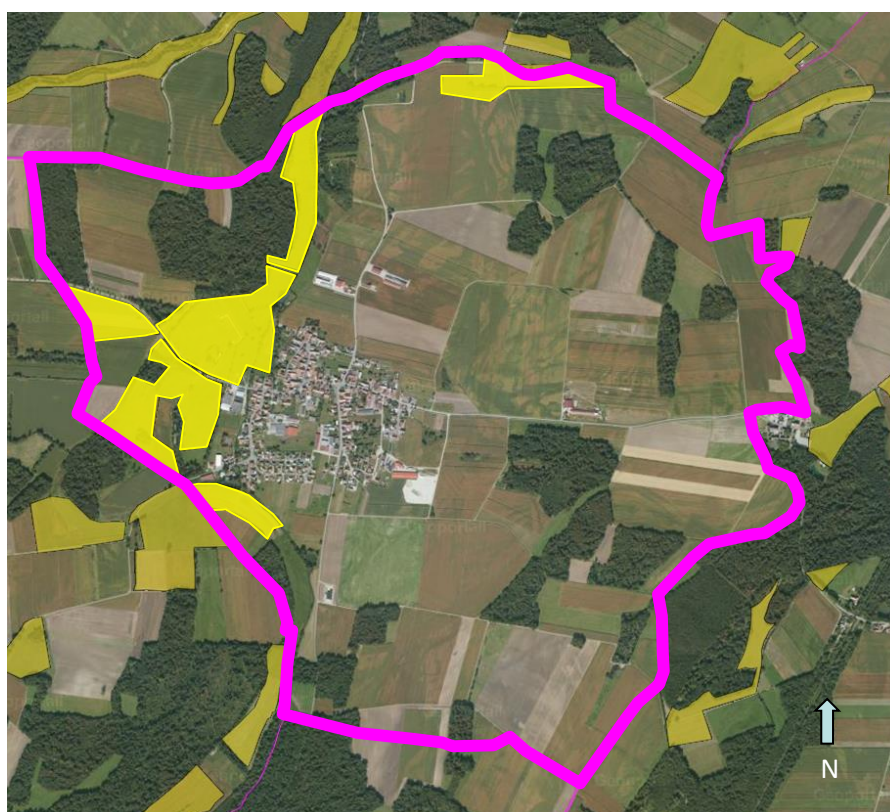
Ripisylve fragmentée

Suites aux exigences de la Convention de Berne de 1979 et aux recommandations européennes par le biais des directives « Oiseaux » du 2 avril 1979 ; « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 et « Cadre sur l'Eau » du 23 Octobre 2000, la France s'est engagée dans la construction du réseau Natura 2000, l'inventaire des ZNIEFF (Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), la cartographies des zones humides et l'élaboration de la LEMA en 2006 (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques).

Les secteurs Natura 2000

Les zones NATURA 2000 ont avant tout un rôle de gestion de l'espace et des territoires concernés par le biais de conventions, ainsi que de préservation, restauration, et connaissance scientifique des écosystèmes.

Elles constituent de véritables contraintes réglementaires, sur des secteurs à fort intérêt écologique.



Cartographie des zones Natura 2000 sur le ban communal



La commune est concernée par un secteur Natura 2000 au titre de la directive Habitats. Il s'agit du « secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin », qui se caractérise par la présence d'une quinzaine d'habitats de la directive et par une trentaine d'espèces animales et végétales. Il comporte trois ensembles : la bande rhénane, le ried de l'Ill et celui du Bruch de l'Andlau.

A noter que certains espaces Natura 2000 sont localisés en limite Ouest de l'espace bâti.

Quelques espèces présentes sur ces sites :



Myotis Myotis



Myotis Emarginatus



Triturus cristatus



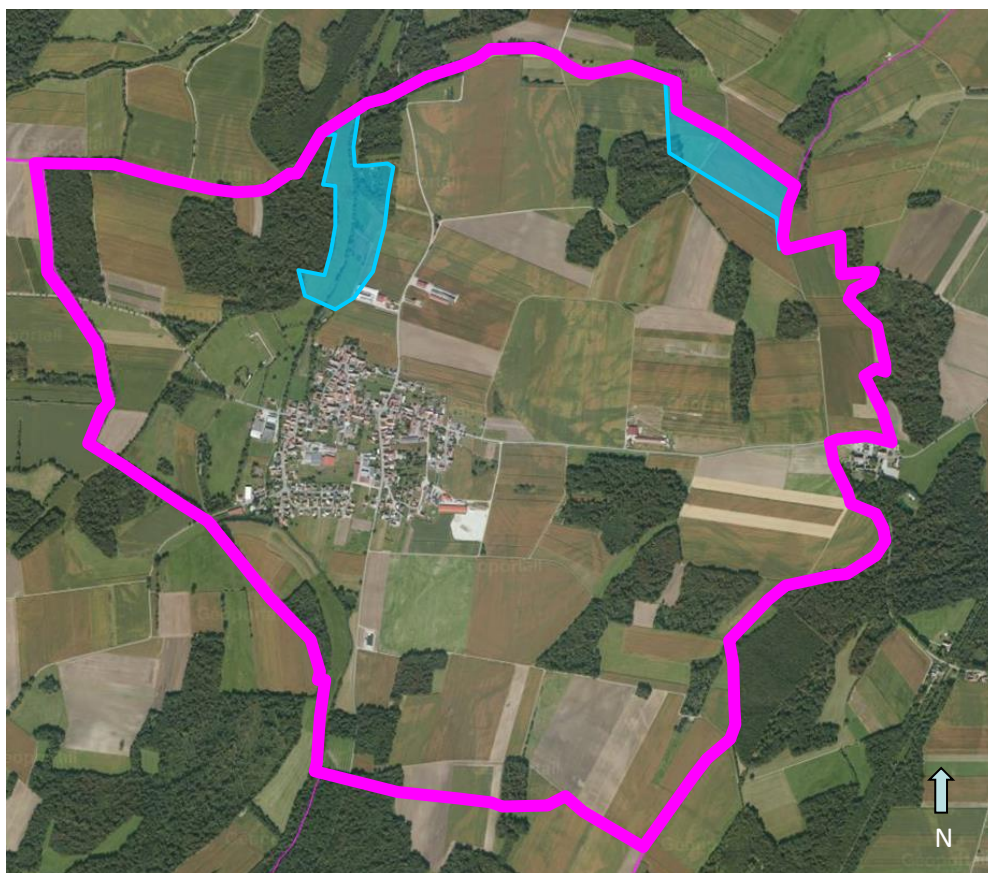
Lutra lutra




Masculinea nausithous

Les zones humides remarquables

Les zones humides remarquables sont des milieux d'une grande richesse biologique et remplissent des fonctions naturelles importantes. Elles sont protégées, notamment par le SDAGE Rhin-Meuse.



Cartographie des zones Natura 2000 sur le ban communal

 Zone humide remarquable

La commune compte deux zones humides remarquables concernant ces cours d'eau :

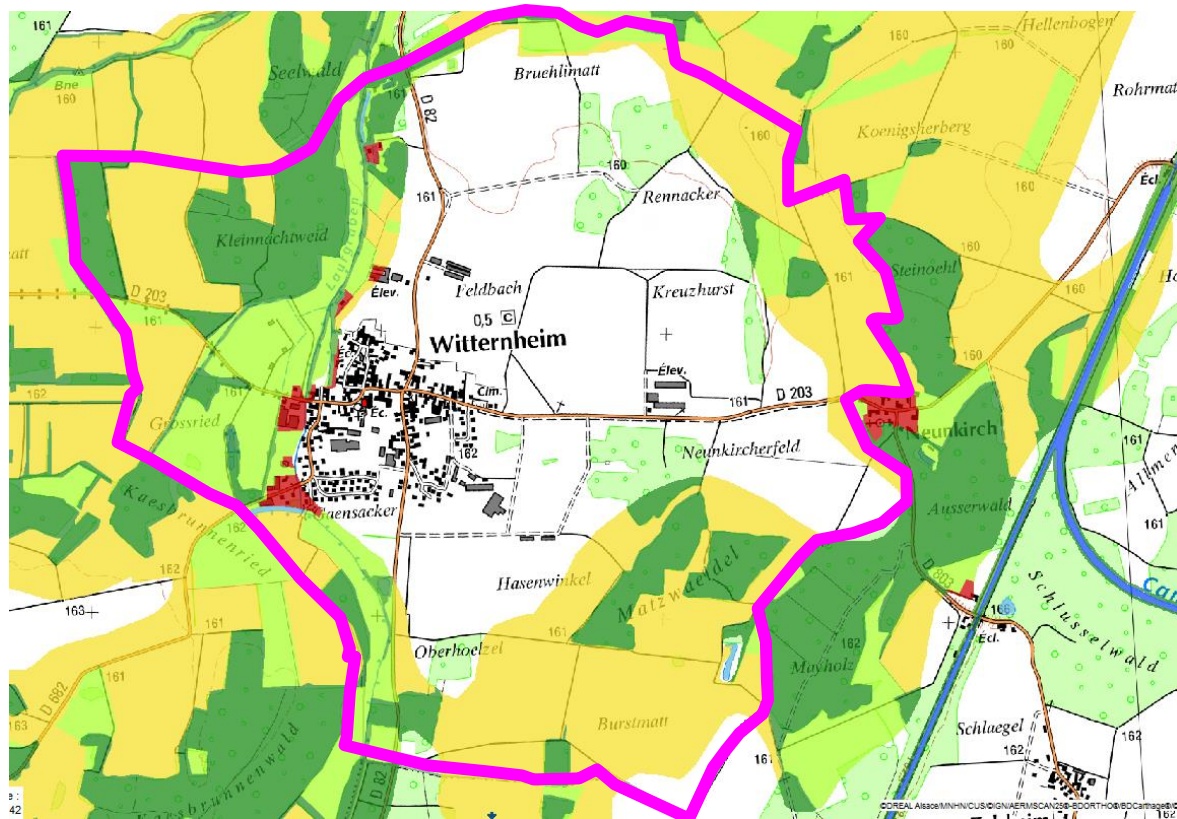
- Pour le Laufgraben – Herbsehim Friesenheim,
- Pour le Trulygraben – Rossfeld Witternheim.

La commune compte également un cours d'eau recensé à l'inventaire des zones humides remarquables : il s'agit du Hafgraben.

Les zones à dominante humide

Les zones à dominantes humides ne sont pas des zones humides avérées mais des zones potentiellement humides, à l'intérieur desquelles les projets d'ouverture à l'urbanisation nécessitent une étude complémentaire permettant de qualifier leur niveau d'humidité.

On constate qu'à Witternheim, les principaux secteurs de conflit entre zones potentiellement humides et urbanisation se situent au niveau de la frange ouest du village.



Cartographie des zones à dominante humide sur le ban communal

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF)

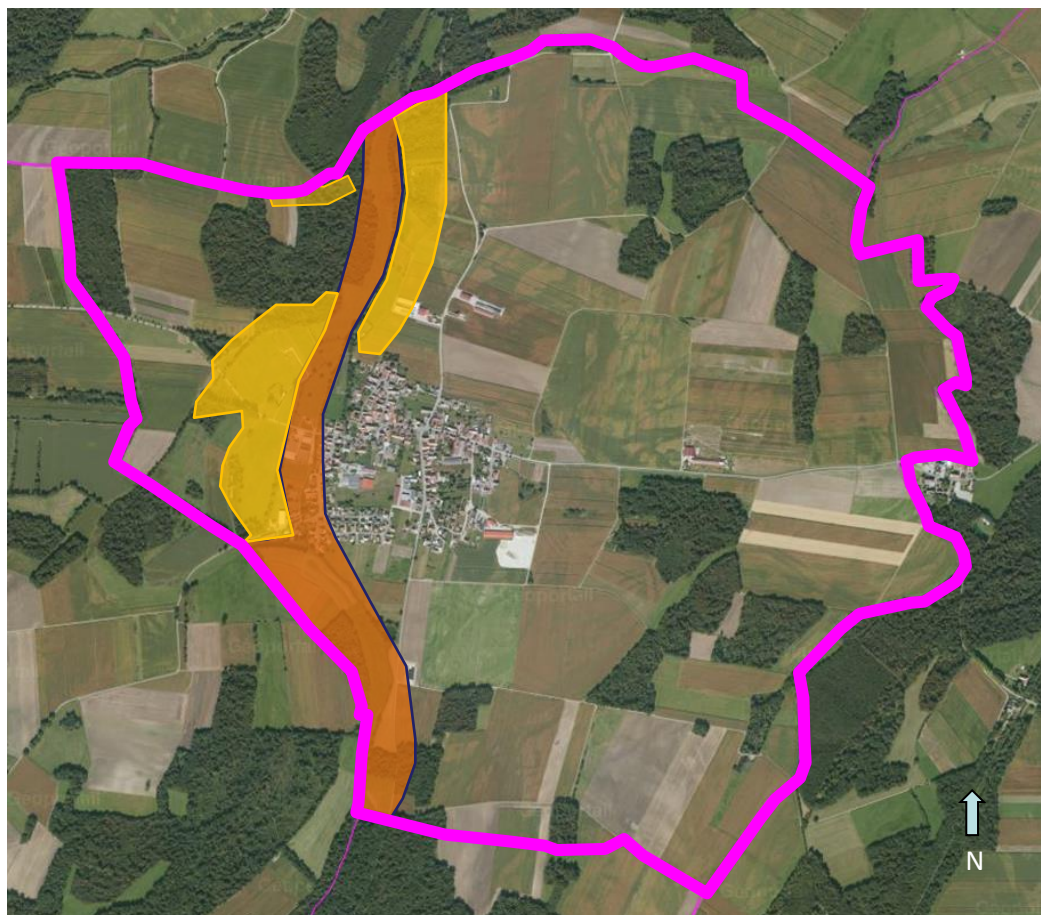
Les ZNIEFF sont des secteurs qui présentent un intérêt particulier sur le plan écologique notamment du fait de son équilibre ou de la richesse des écosystèmes présents. Ils présentent aussi souvent des espèces rares ou menacées.

Ces périmètres n'entraînent pas de protections particulière mais visent une meilleure connaissance du patrimoine naturel en faisant un inventaire dans le but d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet.

Les ZNIEFF sont de type 1 ou 2 :

- Le type 1 correspond à des habitats particuliers hébergeant des espèces patrimoniales ou ayant des enjeux écologiques forts.
- Le type 2 inclus les type 1 et correspond à de vastes ensembles connectés ayant un intérêt patrimonial pour les différents milieux et habitats qu'ils englobent.

La commune est concernée par deux ZNIEFF de type 1 : « Seelwald » et « Kaessbrunnenried Issenloch ».



Cartographie des ZNIEFF de type 1 sur le ban communal



ZNIEFF « Seelwald »



ZNIEFF « Kaessbrunnenried Issenloch »

La Trame Verte et Bleue du SRCE

La préservation des espaces naturels est mise en œuvre depuis relativement longtemps, à travers les zones Natura 2000, les parcs naturels nationaux et régionaux ou encore les réserves naturelles, mais la notion de réseau écologique qui consiste à préserver des ensembles d'habitats naturels connectés les uns aux autres, est assez novatrice et récente.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2, a instauré un nouvel outil dans l'aménagement du territoire qui est la Trame Verte et Bleue (TVB). Son objectif est d'enrayer la perte de biodiversité par la préservation, la gestion et la remise en bon état des continuités écologiques. Concrètement, il s'agit d'un concept qui vise à maintenir ou reconstituer un réseau de milieux à des échelles différentes, qui permette aux espèces animales et végétales, terrestres et aquatiques, de circuler, communiquer, s'alimenter, se reposer et se reproduire, afin d'assurer leur survie.

Cette même loi a également engendré une modification des textes des codes de l'urbanisme et de l'environnement. Désormais, les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU) et carte communale) doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques (articles L.110 et L.121-1-3° du code de l'urbanisme, L.371-3 du code de l'environnement).

L'élaboration de la trame verte et bleue repose sur 3 niveaux territoriaux d'intervention :

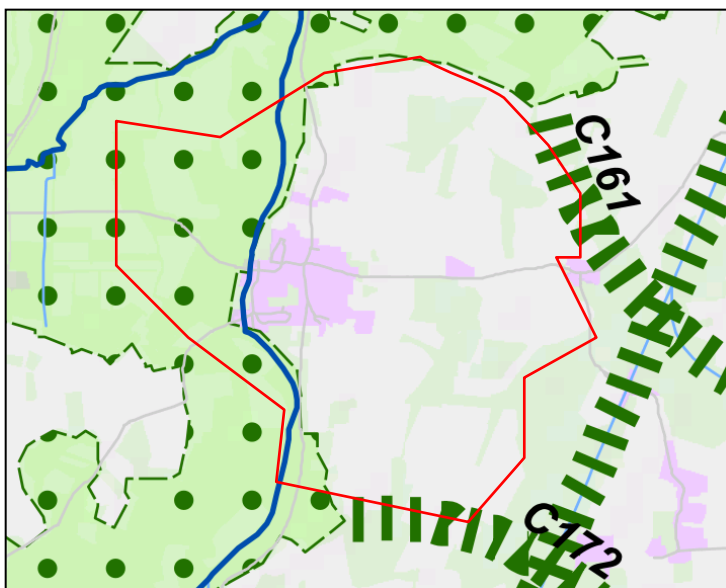
Des orientations nationales ;

Des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Ils cartographient la TVB à l'échelle de la région et présentent les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques;

Les documents de planification et projets d'aménagement et d'urbanisme des collectivités territoriales et de l'État, prennent en compte les SRCE.

Au niveau de la commune de Witternheim, la région Alsace identifie les cours d'eau comme un noyau central de la trame Verte à protéger, avec une partie considérée comme Trame Verte Hors Noyaux et enfin, les boisements sont considérés comme de la matrice forestière (où la perméabilité est à maintenir).

D'une manière générale, la façade Ouest de la commune, correspondant à l'ensemble des éléments naturels des cours d'eau et de leur végétation ainsi que de la forêt, est remarquable.

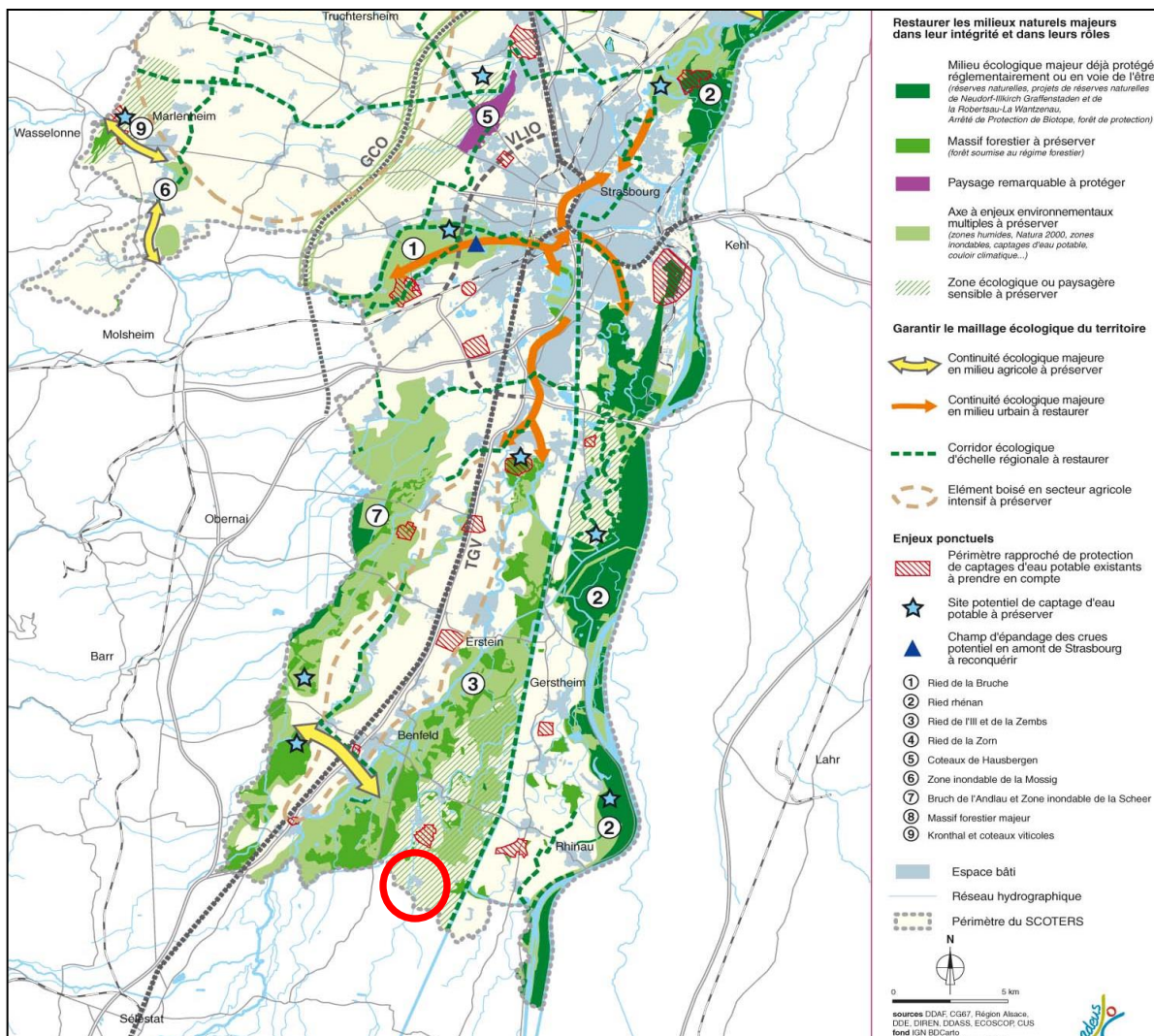


Extrait du SRCE

Déclinaison de la trame verte et bleue au niveau du SCoTERS

Le SCoTERS identifie les espaces et sites naturels à protéger de manière pérenne qui englobe :

- l'ensemble des périmètres réglementaires ZNIEFF, APB, Zone NATURA 2000 qui sont présentés et détaillé dans les paragraphes suivants pour le territoire communal,
- les massifs forestiers à forte valeur écologique (ces massifs sont détaillés dans notre analyse TVB).



Extrait du SCoTERS

A l'échelle du SCoTERS, Witternheim se situe à l'intérieur d'une zone écologique ou paysagère à préserver.

Déclinaison locale de la trame verte et bleue

Il n'y a pas de biodiversité sans échange génétique entre les populations et libre déplacement des espèces. Véritable autoroute de la vie, les corridors écologiques font la liaison entre les espaces naturels sources en passant parfois par des espaces relais. Ils marquent les axes de déplacement sans limite administrative utilisés par la faune. Toutes les espèces n'ont pas les mêmes besoins en termes d'aire vitale, de déplacement, pour la reproduction ou l'alimentation; c'est pourquoi il est difficile de tenir compte de chaque espèce dans les projets de planification. Néanmoins la mise en place des trames vertes et bleues représente une réelle prise en compte des espèces dans leur globalité, avec une préservation des corridors à dominance aquatique et ceux à dominance forestière.

Sur la commune de Witternheim et les communes voisines, 3 types de corridors écologiques peuvent être mis en avant :

-Les corridors « Forestiers », reliant les différentes entités forestières situées sur les sommets entre elles. Ces corridors marquent le déplacement du gibier (sangliers, cerfs...).

-Les corridors « Aquatiques » avec la Laufgraben, ses affluents et le système des étangs, qui constituent de véritables artères pour les espèces des milieux humides ou aquatiques (batraciens, poissons, mollusques...).

-Les corridors « Milieux-ouverts », permettent le déplacements des espèces de l'avifaune et de l'entomofaune à travers les prairies et les zones de cultures.

Ils semblent tous être fonctionnels puisque leur continuité écologique d'un point source à un autre n'est pas interrompue par une urbanisation trop dense ou des infrastructures massives (carte ci-après). Néanmoins, sur la façade est du village, la densité d'exploitations agricoles constitue progressivement un obstacle.

Les obstacles dans les corridors, qui peuvent nuire au déplacement de la faune, sont généralement les infrastructures routières, qui peuvent entraîner la mort de certains animaux ou jouent un rôle de répulsif, leur faisant peur ou demi-tour, engendrant du stress.

La cartographie des corridors fonctionnels marquent des éléments paysagés à préserver, ils marquent des zones où des interventions de restauration de continuité écologique peuvent être entreprises pour optimiser le fonctionnement écologique.

Witternheim
Corridors écologiques

— Limite communale
 Forestiers
 Milieux ouverts
 Aquatiques
 ▼ Obstacles



Cartographie des corridors écologiques de Witternheim

Environnement agricole*

Caractéristiques du milieu local

Selon les données issues du recensement de 2020 disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture, il y avait 10 exploitations agricoles dans la commune contre 14 en 2010.

Les données disponibles indiquaient que ces exploitations avaient 853ha de terres agricoles, comprenant notamment 500 ha dédiés aux céréales et 203 ha de superficies toujours en herbe, ce qui marque la prédominance de la culture dans l'agriculture locale. Ces surfaces sont en légère diminution par rapport aux données 2010.

A l'inverse, le cheptel est en nette augmentation, passant de 1130 unités de gros bétail (UGB) en 1988 à 2195 UGB en 2010 et 2969 UGB en 2020. Les constructions agricoles réalisées depuis 2020 laissent penser que cette augmentation se poursuit. Les principaux élevages représentés concernent la volaille, le porc et les bovins.

Par ailleurs, 42% des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans, ce qui est rassurant pour la pérennité de l'activité alors que la moyenne française n'est que de 20%. A l'inverse le nombre de chefs d'exploitation de plus de 55 ans n'est que de 37% à Witternheim contre 44% dans l'hexagone. Bien que ce chiffre soit sensiblement moins élevé que dans le reste de la France, il témoigne du risque important, à moyen terme, de vacance sur des bâtiments agricoles en cas de non reprise.

Dans une commune où l'activité d'élevage est majoritaire avec un nombre d'UGB très conséquent, il n'est pas surprenant que 2 tiers des exploitations (7) soient classés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'importance de ce classement n'est pas à négliger dans la commune : ces installations étant présentes dans et tout autour du tissu bâti, elles génèrent des périmètres de réciprocité agricole importants et contraignent le développement urbain de la commune. Au total c'est plus de la moitié de la zone urbaine qui est touchée par des périmètres de réciprocité agricole. Elles génèrent également d'importantes nuisances olfactives en fonction de l'orientation du vent comme en témoigne les nombreuses plaintes déposées.

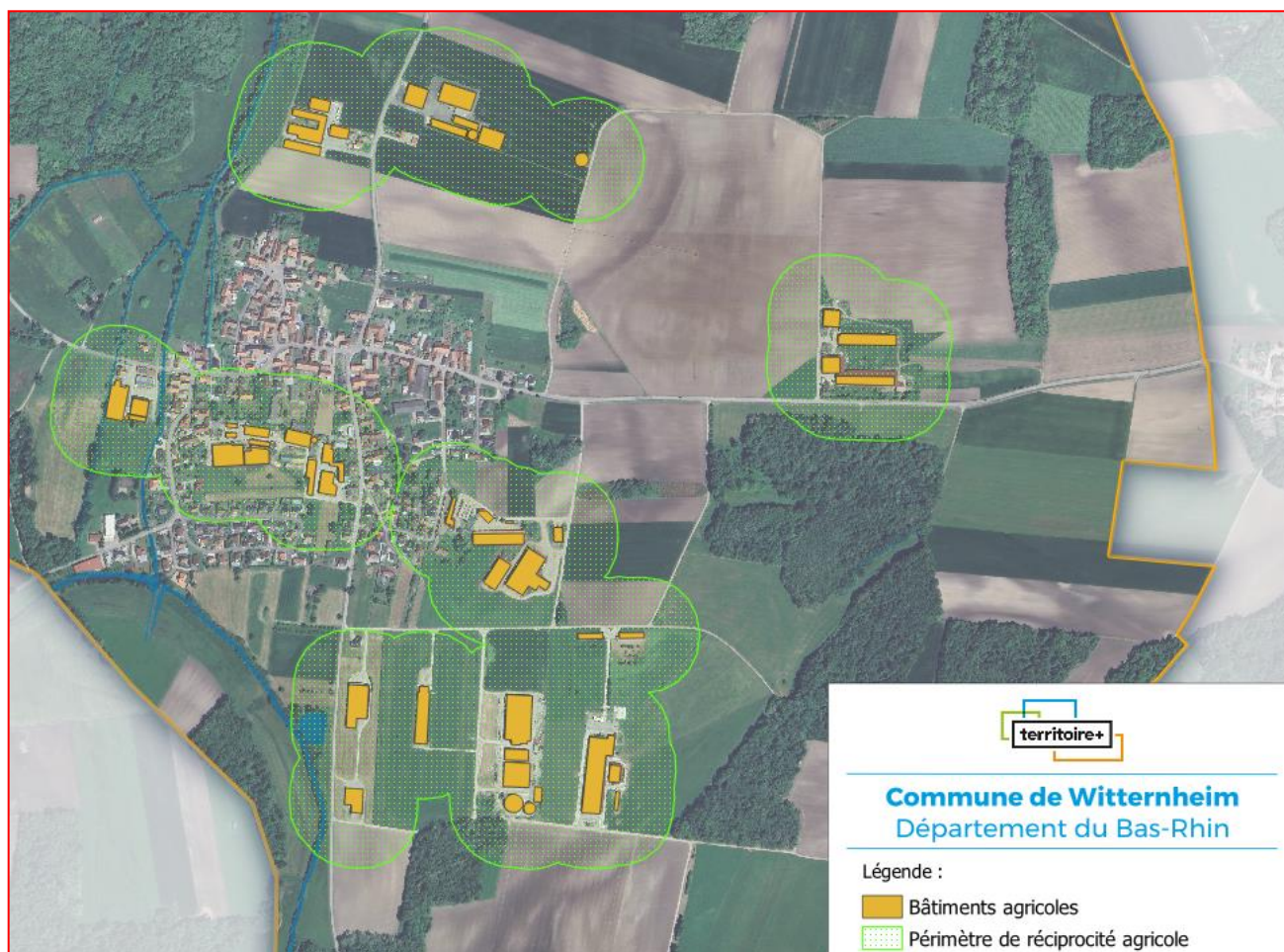
La conciliation entre pérennisation des exploitations agricoles et bien-être des habitants est un enjeu majeur pour le village.



Exploitation agricole située en entrée de village



Exploitation agricole en plein cœur du village



Localisation des ICPE engendrant des périmètres de réciprocité

NB : cette carte n'a pas de valeur réglementaire et ne tient pas compte d'éventuelles évolutions de classement ou de nouvelles constructions agricoles

La multiplication des exploitations d'élevage dans et autour du village est liée à plusieurs phénomènes :

- l'implantation historique de certaines exploitations au cœur du village,
- les sorties d'exploitations partielles,
- l'absence de document d'urbanisme pour planifier la localisation des futures exploitations,
- l'avancée de l'urbanisation qui se rapproche des sorties d'exploitations.

Environnement paysager

Situation paysagère intercommunale

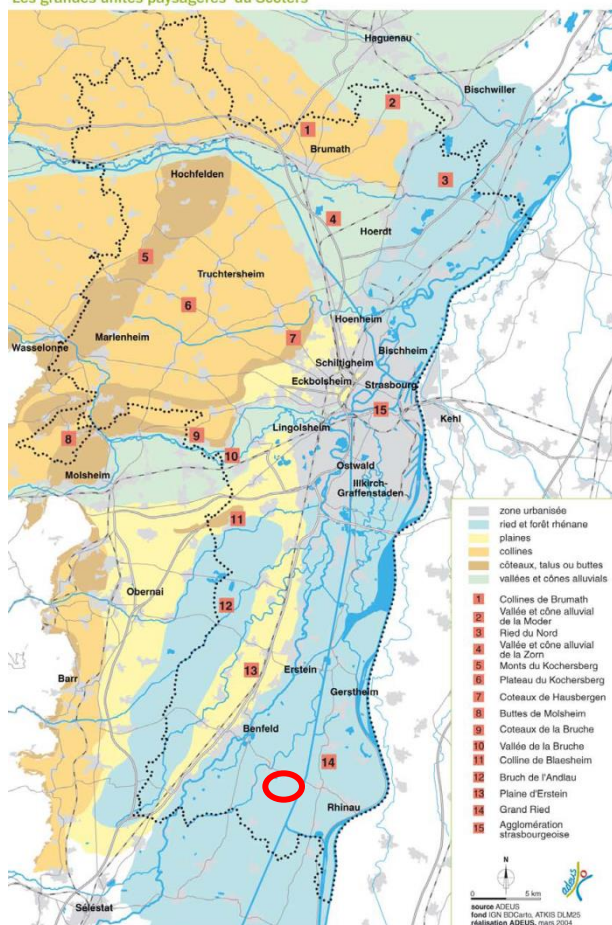
Le paysage du Bas-Rhin se caractérise par des grandes entités paysagères distinctes. Une entité paysagère est un grand ensemble de sous-entités cohérentes rassemblées dans un espace présentant une certaine homogénéité d'aspect mais aussi des caractères communs en termes de relief, d'hydrographie ou encore de végétation. Witternheim appartient à l'entité du Grand Ried.

Les grandes entités paysagères du Bas-Rhin



Source CG67

Les grandes unités paysagères du Scoters



Source: SCOT de la région de Strasbourg

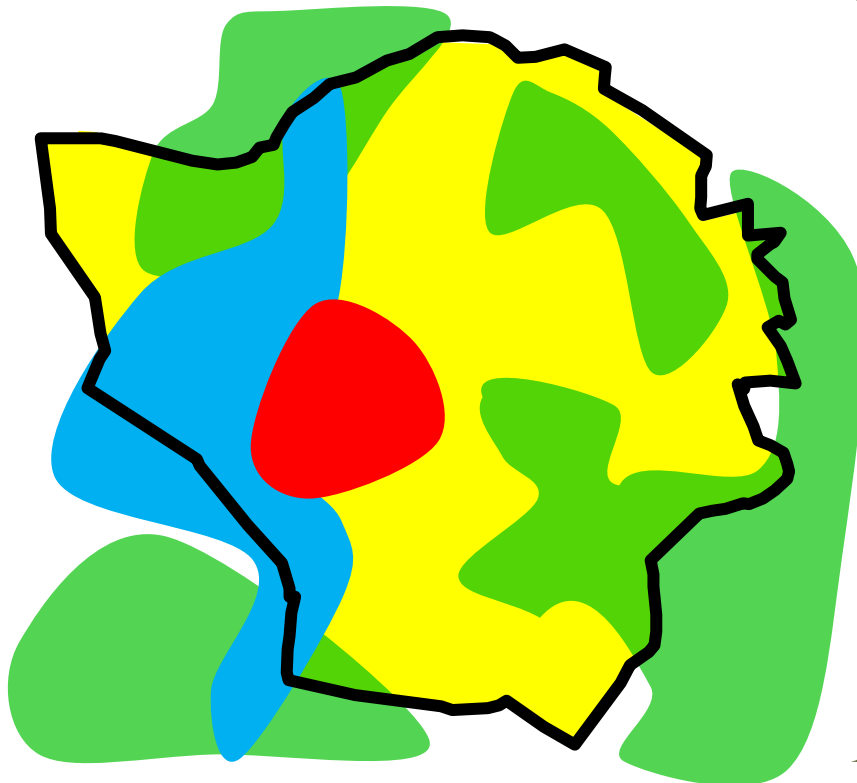
■ Caractéristiques générales

Située au cœur de la plaine d'Alsace, entre Strasbourg et Colmar, la région du Grand Ried est bordée de part et d'autre par l'Ill et le Rhin. Cette région comprend les secteurs de Benfeld, Erstein, Marckolsheim, Rhinau et Sélestat.



Le terme Ried est dérivé de l'alémanique « Rieth » qui signifie jonc (roseau). « Ried » s'applique aux paysages de prairies inondables et de forêts à la végétation luxuriante (roseaux, haies, lignes d'arbres et petits massifs boisés).

Le paysage, particulièrement plat et largement dédié à l'agriculture n'est pas non plus monotone. En effet, la présence de l'eau et les nombreux boisements ponctuent cet espace.

Situation paysagère communale



Entités paysagères de WITTERNHEIM

- | | | | |
|---|----------------------------|---|--|
|  | Paysage ouverts de culture |  | Paysages à dominante forestière |
|  | Paysage urbain |  | Paysage ouvert marqué par la présence de l'eau |

Le paysage de Witternheim se caractérise par une part importante d'espaces ouverts et aérés, dédiés à l'agriculture, entraînant une visibilité lointaine.

Quelques espaces boisés sont présents de manière dispersée, constitués notamment de petits massifs boisés. Ils arrêtent le regard et restreignent la vision longue distance en constituant des murs végétaux. Enfin, une partie de la façade Ouest est un paysage marqué par la présence de l'eau, notamment au cours d'eau Laufgraben. Ce paysage, plus varié, se caractérise par des espaces verts offrant une alternance de prairies, boisements diffus et ripisylves.



Paysage agricoles ouverts et massifs boisés au loin

Environnement urbain

Morphologie urbaine



- Le bâti ancien de la commune, matérialisé en rouge ci-dessus, se trouve dans la partie Nord de la commune. On y trouve l'école communale, ainsi que la Mairie.
- Les extensions de l'urbanisation se sont faites sous la forme d'une « ceinture urbaine » au Sud et à l'Est, principalement sous la forme de lotissements. L'habitat y est la fonction prédominante, mais on y trouve également deux aires de jeu et quelques entreprises.
- Le tissu bâti de la commune est marqué par les exploitations agricoles. Situées à l'intérieur et au contact direct du tissu urbain, elles ont conduit à un développement discontinu du village avec le centre ancien, ainsi qu'à l'apparition de plusieurs espaces libres intra urbain.

L'architecture urbaine

Le centre ancien

- Le bâti ancien se situe le long des rues Principale, de Neunkirch, de Bindernheim, de Hilsenheim et de l'Ecole.
- C'est un secteur à dominante d'habitation, avec également quelques services comme la Mairie, l'école. Il n'y a pas de commerces de proximité.



*Le centre ancien
(rue Principale)*

- D'une manière générale, les voies ont un gabarit suffisant pour leur usage : la majorité des rues ont une emprise supérieure ou égale à 8 mètres de larges, permettant une circulation aisée à double sens. C'est notamment le cas de la rue Principale (environ 10 mètres), ou de la rue de Bindernheim (9-10 mètres). Seule la rue de l'Ecole, dans sa partie Ouest, a une emprise plus faible (5-6 mètres). La circulation dans ce secteur ne pose pas de problèmes particuliers.
- Le parcellaire est diversifié, de même que l'emprise au sol des constructions. Les parcelles ne sont pas régulières, que ce soit dans les formes ou dans les superficies (les grandes parcelles se mêlant aux petites).

- Les constructions sont implantées sur limite d'emprise publique et sur au moins une limite séparative latérale. Peu de constructions dérogent à cette règle, avec des reculs faibles par rapport aux voies. Quelques constructions se sont implantées d'une limite séparative à une autre, principalement les corps de ferme. Ces implantations, combinées à la présence de murs porches, permettent une continuité bâtie remarquable le long de certains axes, comme le long de la rue de l'Ecole.



Les constructions se sont implantées en limite d'emprise publique, formant une continuité bâtie (rue de l'Ecole)



Les corps de ferme ont des dimensions importantes (rue Principale)

- La hauteur des constructions est relativement homogène, soit avec un rez-de-chaussée accompagné de combles, soit un rez-de-chaussée, plus un étage et des combles. La hauteur hors tout des bâtiments est généralement comprise entre 10 et 12 mètres au faitage.

- Les couleurs de façades sont variées, les couleurs vives étant régulièrement présentes. Les toitures sont majoritairement à deux pans et de couleurs rouges.

- Plusieurs corps de ferme ont été rénovés, contribuant à la préservation du patrimoine et à sa mise en valeur.



Construction rénovée (rue Principale)



*Dent creuse maintenue en vergers
(rue de l'Ecole)*

- La densité des constructions limite la plantation des espaces dans ces secteurs. Malgré tout, les espaces résiduels propres à chaque construction sont généralement plantés, permettant de maintenir un tissu bâti plutôt végétalisé. De plus, quelques dents creuses ont été maintenues en vergers (souvent lié à la contrainte que représente la réciprocité agricole).

- Quelques parkings publics existent dans ce secteur, autour des équipements de la commune (école, Mairie) et quelques places sont matérialisées le long des rues (par exemple, rue de Bindernheim). Le stationnement se fait régulièrement sur la voie publique, mais ne pose pas trop de problème, étant donné la largeur des voies et la présence de trottoir (seul le stationnement dans la partie Ouest de la rue de l'Ecole peut poser problème).



*Le stationnement se fait régulièrement sur la voie publique mais ne constitue pas un problème majeur
(rue Principale)*



La rue de l'Ecole est plus étroite : le stationnement sur la voie publique peut y être problématique

Les extensions de l'urbanisation

- Les extensions se sont implantées dans la partie Sud de la commune, le long des rues des Vergers, des Fleurs, des Faisans de l'Etang...
- On peut distinguer les extensions intermédiaires (au coup par coup) et les extensions groupées (lotissements).
- Ce sont des secteurs à dominante d'habitat, mais quelques entreprises et des équipements sont également présents.



Rue des Vergers

- Les voies ont dans ces secteurs des gabarits suffisants à leur utilisation : leur emprise est généralement supérieure à 7 mètres, permettant une circulation fluide. C'est par exemple le cas de la rue des Vergers ou de la rue des Faisans, dont l'emprise est de 7 mètres. Seule la rue des Champs est plus étroite, avec une largeur comprise entre 5 et 7 mètres.
- Le parcellaire est ici typique des extensions pavillonnaires : elles se partagent entre les parcelles plutôt « carrées », issues d'un redécoupage dans le cadre d'un lotissement (rue des Vergers ou des Faisans) et les parcelles « en lanière » (rue des Champs ou des Fleurs) pour les constructions au coup par coup.



Exemple d'implantation du bâti dans les secteurs d'extension

Parcelle	Superficie (en ares)	Emprise au sol (en ares)	Reste (en ares)	Pourcentage d'emprise au sol
A	5,6	1,2	4,4	21,4
B	11,6	1,5	10,1	12,9
C	10	0,9	9,1	9,0
D	12,7	2,5	10,2	19,7

- Ici l'emprise au sol des constructions est plus homogène et plus faible. Les constructions sont ici plus petites et l'emprise au sol reste majoritairement inférieure à 20 % de la superficie totale des terrains. L'espace est ici plus aéré, moins dense et permet la mise en valeur des espaces libres. En contrepartie, ce sont aussi des secteurs à forte consommation d'espace, pour peu de population.

- Les constructions se sont implantées de manière différente dans ce secteur : des reculs ont été observés, que ce soit par rapport à l'emprise publique (allant jusqu'à plus de 15 mètres de recul dans les secteurs hors lotissements) ou par rapport aux limites séparatives latérales (compris généralement entre 4 – 6 mètres). Hors des lotissements, les reculs par rapport aux arrières de parcelles peuvent être importants, permettant l'implantation de constructions en deuxième ligne.
- Ce type d'urbanisation en milieu de parcelle n'est pas un très bon choix en matière d'urbanisation d'espace car il mobilise beaucoup de foncier. En effet, les quatre côtés autour de la construction sont libres, mais rarement mobilisables car trop petits (spécialement dans le cas de parcelles en lanières).



*Implantation en milieu de parcelle, typique des lotissements
(rue des Vergers)*



*Les reculs sont plus importants que dans le centre ancien
(rue de Kogenheim)*

- Les constructions sont très hétérogènes, que ce soit au niveau des formes, des façades (les couleurs vives sont très présentes), ou des toitures. Les hauteurs sont similaires (R+C), mais les nombreux remblais et caves enterrés ou semi-enterrés, destinés à combler la pente naturelle, rendent cette perception différente.



Les caves et remblais sont nombreux et changent la perception des hauteurs (rue de Hilsenheim)



*Les espaces libres sont plantés
(rue des Faisans)*

- Les espaces libres sont quasi-systématiquement plantés et les espaces naturels nombreux.

- De nombreuses constructions ont prévus des places de stationnement privatif, accessibles depuis la voie publique. Cependant, le stationnement se fait régulièrement sur le trottoir ou sur la voie publique.



*Des espaces de stationnement privatifs sont prévus
(rue des Vergers)*



*Le stationnement se fait régulièrement sur l'emprise
publique (rue des Vergers)*

Analyse de la consommation foncière

- L'analyse porte sur la consommation foncière qu'a connue la commune entre 2001 et 2015, en se basant sur les données des permis de construire transmises par la commune. A noter que la consommation foncière hors exploitations agricoles, qui ont connu un développement important, se limite essentiellement à des habitations.
- Entre 2001 et 2015, il y eut un total de 39 permis de construire déposés concernant des maisons d'habitation individuelles, 2 pour des collectifs (8 logements) et 6 logements produits dans le cadre de réhabilitations d'anciennes bâtisses (voir carte ci-dessous). La consommation de foncier totale a été équivalente à 3,71 ha, soit une consommation de 0,27 ha par année avec une densité moyenne de 13 logements à l'hectare.
- Dans le détail :
 - La consommation foncière à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (hors lotissements au sud et à l'ouest représente 1,96 ha.
 - La consommation d'espaces agricoles en vue de réaliser de l'habitat représente 2,42 ha pour 29 logements majoritairement répartis sur les 2 lotissements réalisés au sud et à l'ouest.
 - La densité de logements produite dans les lotissements est seulement de 11 logements à l'hectare contre 14 à l'intérieur des parties actuellement urbanisées.



Cartographie de la consommation foncière



Consommation foncière des 10 dernières années



Bâtiments réhabilités

Capacité de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

Analyse des dents creuses

- La commune dispose de plusieurs parcelles actuellement non urbanisées et présentant un potentiel de renouvellement urbain.

- Les parcelles peuvent se différencier selon plusieurs critères :

- Les parcelles urbanisables immédiatement, disposant d'un accès direct à l'emprise publique, sont répertoriées en **vert**,

- En **bleu**, sont matérialisées les parcelles ne disposant pas d'accès direct sur les voies et emprises publiques.

A noter que les secteurs en **magenta** représentent des espaces touchés par de la réciprocity agricole toujours classés en U ou éventuellement reclassés en zone A.

- Les parcelles concernées se situent à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de la commune (zone bâtie).

- Cette distinction en fonction des critères va définir les possibilités réelles d'urbanisation. En effet, les parcelles urbanisables immédiatement sont constructibles sans restriction, alors que celles nécessitant un remembrement ou non accessible restent plus aléatoires. Les parcelles matérialisées en orange bénéficient de règles de constructibilité similaires de possibilité immédiate, mais ont été différenciées car elles ont des contraintes en terme de constructibilité (largeur, profondeur...)

- On relève :

- 1,77 ha de dents creuses vertes.

- 0,29 ha de dents creuses bleues.

- 3,02 ha de dents creuses magenta.

Soit un total de 5,27 ha d'espaces plus ou moins disponibles au sein de l'espace bâti.

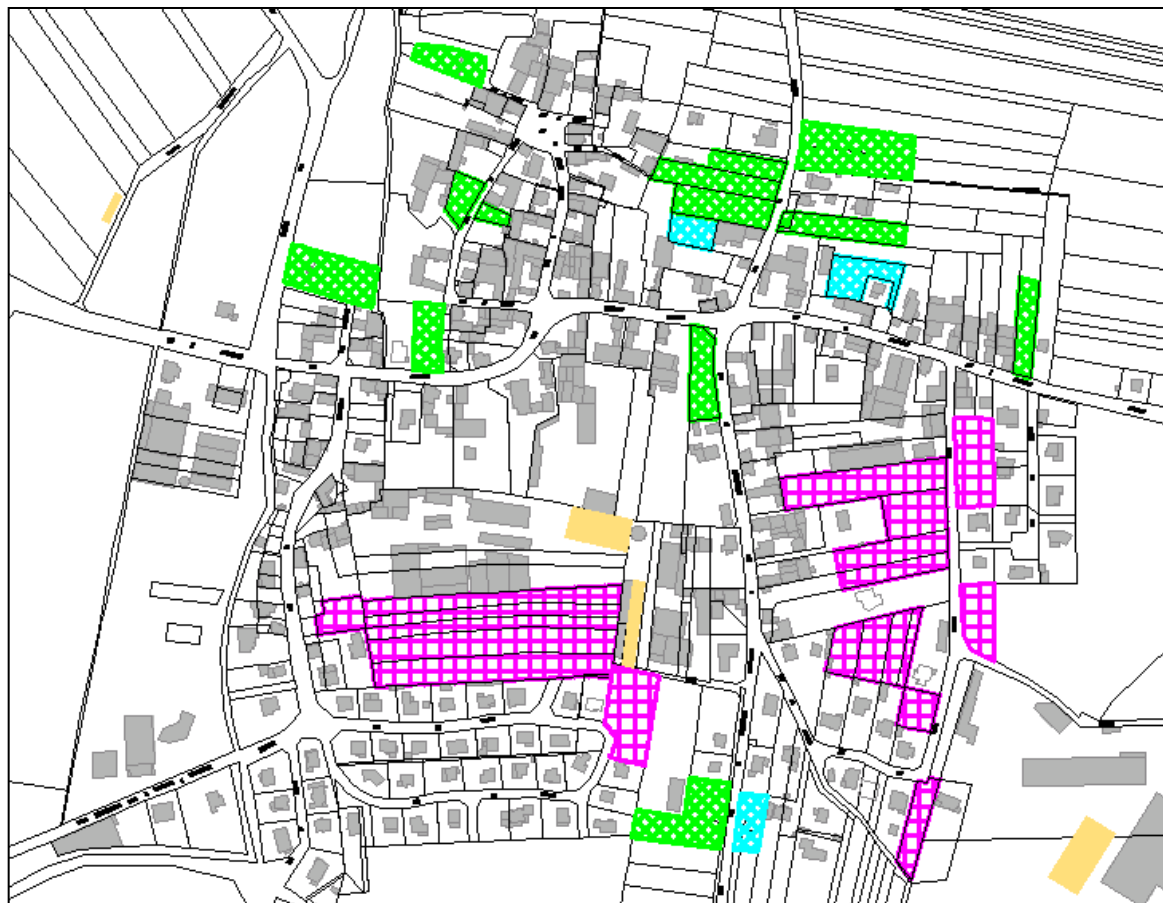
Au regard de la consommation passée cela représente un taux de comblement de 25% $((1,96*100)/(5,72+1,96) = 25)$ entre 2001 et 2015.

- Le taux de comblement de 25% peut logiquement être conservé sur la projection à 15 ans du PLU notamment en raison de l'importance des dents creuses concernées par de la réciprocity agricole, qui impact considérablement le phénomène de comblement de dents creuses.

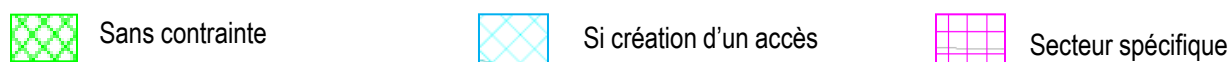
- La densité produite dans les dents creuses (hors lotissements) depuis 15 ans correspond à une moyenne de 14 logements à l'hectare.

- Ce chiffre constitue donc également une base de référence. Les calculs de potentiel brut de population se basent sur le nombre moyen de personnes par ménage dans la commune projeté en 2030, à savoir 2,3.

- Au final, en suivant le rythme de 2001-2015, le comblement des dents creuses pourrait constituer un apport de 18 nouveaux logements d'ici 2030 soit 41 nouvelles personnes.



Cartographie des dents creuses



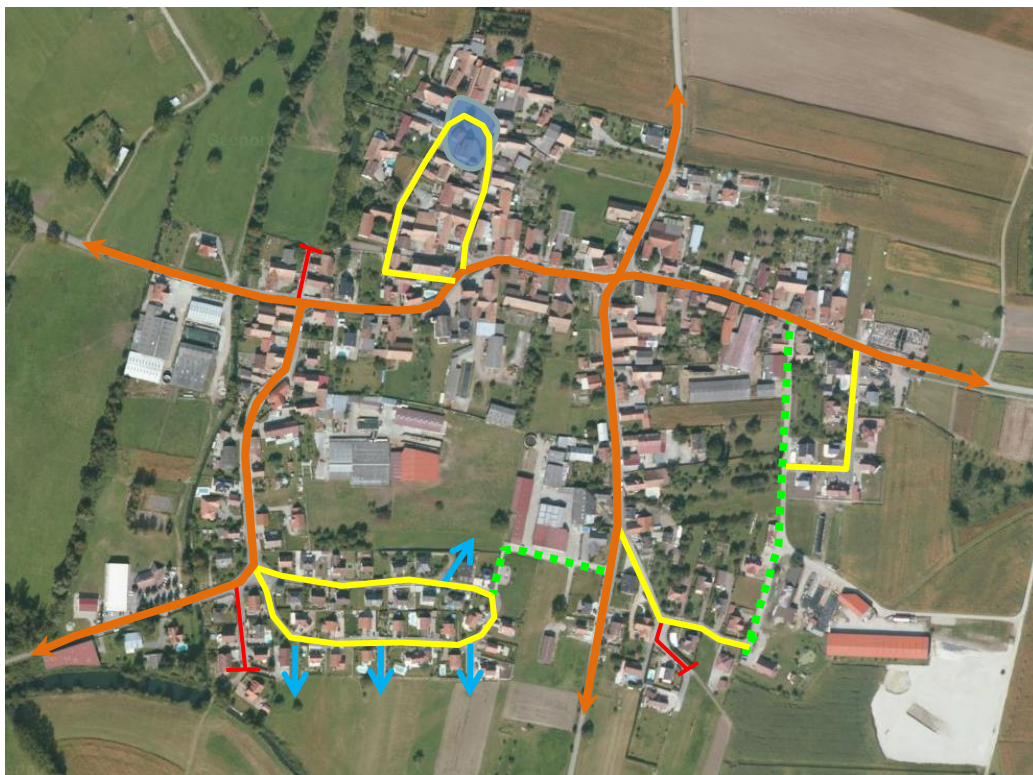
Pour les réhabilitations/rénovations :

- Plusieurs logements ont fait l'objet d'une réhabilitation, rénovation, transformation ou changement d'affectation. Selon les données communales, en 14 ans, 6 logements ont été réalisés par ce biais. Ce type d'opération permet de donner une deuxième vie au bâti, mais également d'accueillir des personnes supplémentaires sans nouvelle consommation de foncier. D'après la commune, il resterait 10 constructions à rénover ou réhabiliter et une habitation à mettre aux normes. Le potentiel est de fait assez limité dans la commune mais pourrait représenter, suivant le même rythme que depuis 2001, un apport de 6 nouveaux logements soit 14 nouveaux habitants.

Pour les logements vacants :

- Selon les données communales, il subsiste à l'heure actuelle 2 logements vacants (11 selon l'INSEE). On est donc, dans des seuils inférieurs à 6%, ce qui dénote une situation relativement tendue du marché du logement sur la commune.

Déplacements / mobilités



	Voie de circulation principale		Voie piétonnière non bitumée
	Voie secondaire de desserte		Voie d'accroche pour une extension future
	Voies en impasse		Secteur de l'école et de la place publique

- Le réseau viaire de la commune est complexe. En effet, la commune se situant au croisement de plusieurs axes de circulation (les RD 203, 682 et 82, en orange ci-dessus), aucune voie principale ne se dégage. Les déplacements intra urbains sont ici peu lisibles. Cependant, la petite taille du village et sa morphologie relativement circulaire permet de relier rapidement et efficacement les quatre coins du village. Ce maillage, complété par des voies piétonnes, est à conserver.

- On trouve également des voies secondaires, destinées à la desserte de secteurs fonctionnant de manière autonome : le secteur au Nord a une circulation limitée, ce qui évite un flux important aux abords de l'école et de sa place publique, les rues des Fleurs et des Faisans, actuellement sans réel bouclage, sont destinées à être connectées au réseau routier et le secteur au Sud (rue des Vergers) a prévu à plusieurs endroits des accroches pour des extensions futures.

- Il subsiste quelques impasses dans la commune et quelques voies non bitumées, permettant des déplacements doux.

- Aucune voie de circulation majeure ne traverse la commune. Les axes de circulation plus importants sont la RD 468 et la RD 1083, reliant respectivement Marckolsheim et l'autoroute A 35 à l'agglomération strasbourgeoise. Ils sont accessibles via les communes de Friesenheim (environ 6 km) et de Kogenheim (environ 7 km).
- La gare la plus proche est située à Kogenheim, mais pour un accès à une desserte plus importante, les habitants peuvent se rendre à la gare de Sélestat (23 km).
- Enfin, l'aéroport le plus proche se situe à Entzheim, soit à une distance de 37 km.



Voie en impasse (rue Principale)



Accroche pour un développement futur (rue des Vergers)

Entrées de village

Le village possède cinq entrées.

Entrées Ouest de la commune

- L'entrée se fait après une traversée des cours d'eau (avec ripisylve) servant de transition paysagère : malgré la présence de gros volumes, l'espace est très verdoyant et les bâtiments sont peu visibles. L'entrée est franche entre la zone naturelle et la zone urbaine.

Entrée Sud de la commune

- La présence des espaces agricoles rend l'espace ouvert et les constructions plutôt visibles. Cependant, on constate, de part et d'autre de la voie, quelques vergers et arbres disséminés, faisant office de petite transition paysagère. Cet aspect peut être travaillé dans le cadre de l'urbanisation du secteur à l'Ouest de cette entrée.



Entrée Est et entrée Sud du village

Entrée Est de la commune

- On retrouve ici les caractéristiques des entrées précédentes, avec des espaces agricoles de part et d'autre de la voie et des constructions très visibles.

L'entrée Est se distingue par la présence de la piste cyclable, permettant des déplacements doux, sans risque, alors que l'entrée Ouest est marquée par la présence et le franchissement du Laufgraben.

Entrée Nord de la commune

- L'entrée dans le village se réalise ici en deux temps : tout d'abord, deux exploitations agricoles, relativement proches, constituent une pré-entrée dans le village. Or, un important espace libre suit, constituant une zone de flottement avant la véritable entrée franche dans le village, où l'absence de transition paysagère rend les constructions visibles de loin.

- A signaler, une transition est présente aux abords de l'école dans le centre ancien : ces constructions ne sont pas visibles de loin.

Services et activités économiques

La commune de Witternheim présente une activité économique très réduite. On ne relève en effet la présence d'aucun commerce de proximité mis à part les commerces ambulants (pain et viande). Les habitants doivent se rendre dans des autres communes pour pouvoir bénéficier d'une offre plus importante : Sélestat remplit le rôle de pôle de commerces et de services.

Un commerce de proximité est présent dans la commune : une boulangerie. Une boucherie-charcuterie est basée à Hilsenheim.

16 entreprises sont répertoriées dans la commune selon les chiffres de l'INSEE et 11 sont recensées par la commune : elles concernent la menuiserie, l'électricité, l'architecture...

Services et équipements

Les services publics existants sont :

- La mairie
- Une école
- Une aire de jeu,
- Un terrain multisport,
- Une salle communale.

Ces services, en l'absence de commerces de proximités, sont essentiels pour assurer un minimum de vie sociale dans le village, notamment à destination des populations jeunes. Ces éléments doivent être confortés.

Au niveau religieux la commune bénéficie d'une église.



Commerces dans la commune



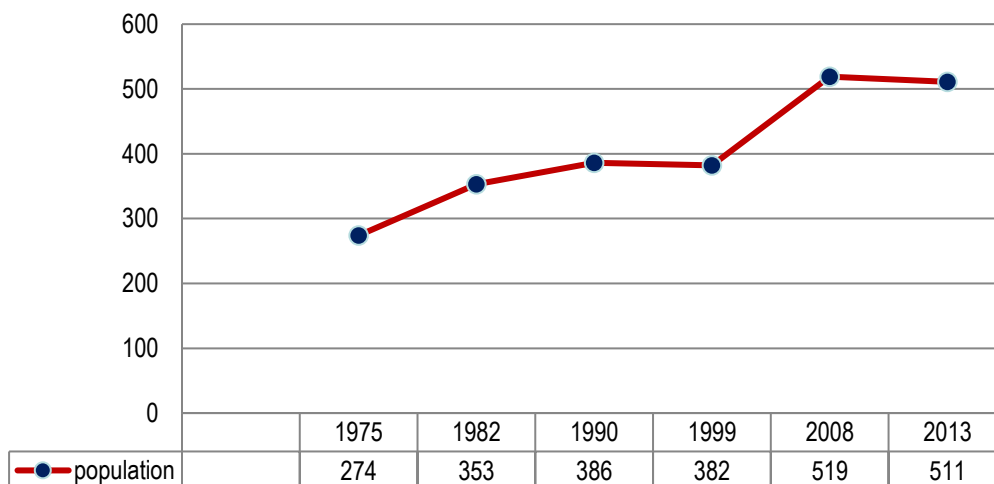
Terrain multisports

Environnement socio-économique

Les données sont principalement issues de l'INSEE.

L'évolution de la population de la commune

Evolution de la population de witternheim



La population de Witternheim a connu, comme de nombreuses communes, une évolution en dents de scie marquée par des augmentations et des diminutions de population depuis 1968. Globalement, la tendance générale est à l'augmentation et ce de manière plus continue depuis 1999. On observe ainsi :

- une diminution de 1968 à 1975
- une croissance de 1975 à 1990
- une légère chute de 1990 à 1999
- une croissance de forte 1999 à 2013 aboutissant à un total de 511 habitants même si l'on constate un léger fléchissement de la courbe depuis 2008.

Sur l'ensemble de la période le taux de variation annuel moyen de la commune atteint 1,07% celui du département étant dans le même temps de 0,65%. Depuis 1999, l'augmentation s'est renforcée puisque le taux de variation annuel moyen atteint 2,1%.

Variation du solde naturel et du solde migratoire

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2	3,7	1,1	-0,1	3,5	-0,3
due au solde naturel en %	-0,7	-0,2	0,8	0,5	0,5	0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,3	3,9	0,3	-0,6	2,9	-0,8
Taux de natalité (‰)	9,2	12,1	16,7	11	12,1	11,2
Taux de mortalité (‰)	16,4	14,4	8,8	6,1	6,8	6,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

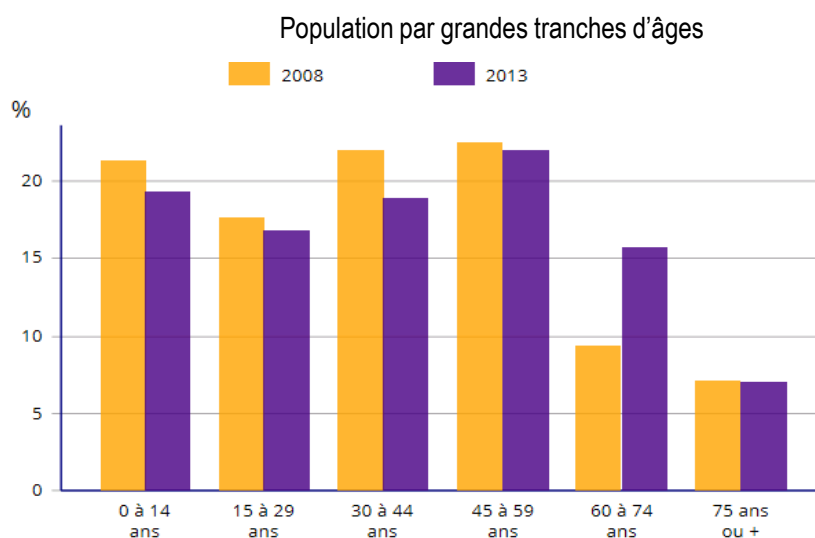
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

■ La diminution de l'apport de population extérieure et les départs de la commune induisent directement une diminution de la population globale étant donné la faible valeur du solde naturel. Les périodes d'augmentation de la population se caractérisent elles par une ré-augmentation parfois assez importante de ce solde migratoire (+2,9% sur la période 1999-2008). Ce sont les lotissements successifs, qui ont provoqué d'importants rebonds du solde migratoire.

Une commune de la taille de Witternheim est donc très influencée par le solde migratoire, ne pouvant se reposer sur un bassin de population suffisamment important pour dépendre uniquement du solde naturel.

Le risque d'une baisse de population est toujours présent sans afflux régulier et maîtrisé de population.

Structure par âges de la population



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

■ La répartition de la population en 2013 diffère légèrement de ce qu'elle était en 2008. En effet, on observe une modification globale de la structure suivant les grandes classes d'âge. Concernant les principales variations on observe une légère baisse des classes d'âge les plus jeunes, de 0 à 45 ans. Ceci s'explique par l'ancienneté des lotissements qui avaient à l'époque engendré un apport massif de ce type de population jeune. En effet, ces populations moyennement âgées venues s'installer ont désormais vieilli.

La classe des 60-74 ans est elle en forte hausse tandis que les 75 ans et plus sont plutôt stables.

Néanmoins, il convient de préciser que vu la faible population du village, les variations démographiques peuvent être parfois importantes sans pour autant représenter une véritable tendance.

■ La tendance générale est donc un vieillissement global de la population, ce qui correspond à la tendance nationale.

Deux facteurs expliquent cette tendance :

- Les 30-44 ans, s'étant installés avec leurs enfants dans les lotissements et dans les extensions de maisons individuelles ont vieilli progressivement
- Les populations jeunes tendent à quitter le village (notamment pour les études) et peu de ces catégories sont venues s'implanter dans la commune

Ce phénomène de vieillissement risque de se renforcer à l'avenir et impose donc de le prendre en compte pour assurer le dynamisme de la commune.

■ On observe bien une prédominance des classes relativement âgées de plus de 45 ans qui représentent à elles seules plus de 45% de la population de Witternheim en 2013. Ces classes d'âge sont typiques des populations s'étant installées dans les lotissements et maisons individuelles de ces 25 dernières années et correspondent donc à la création de zones d'habitat pavillonnaire.

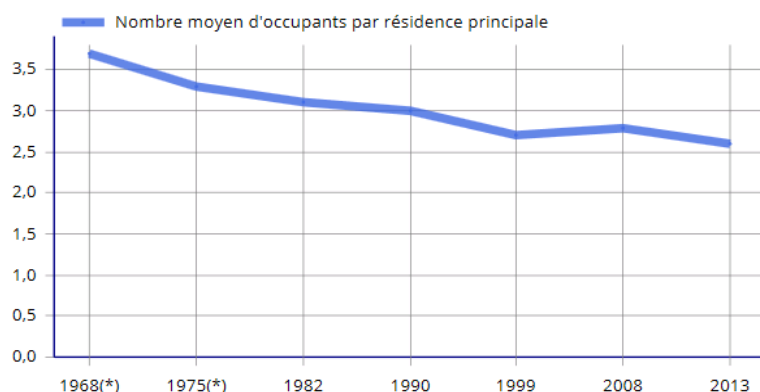
■ Les populations jeunes de moins de 30 ans représentent tout de même plus d'un tiers de la population (environ 36%).

■ A noter que la part des 60-74 ans a fait un bond et représente 16% de la population. Witternheim doit donc faire face à un vieillissement global de sa population limité par l'arrivée de populations plus jeunes. Il est de fait important d'avoir une arrivée régulière de population jeune dans la commune pour permettre la pérennisation des services et équipements publics.

Résidences principales selon la taille des ménages

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages

■ Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est marqué par une diminution importante de 1968 à 2013. Il avoisine aujourd'hui 2,6 personnes alors qu'il était de 3,7 personnes en 1968.



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

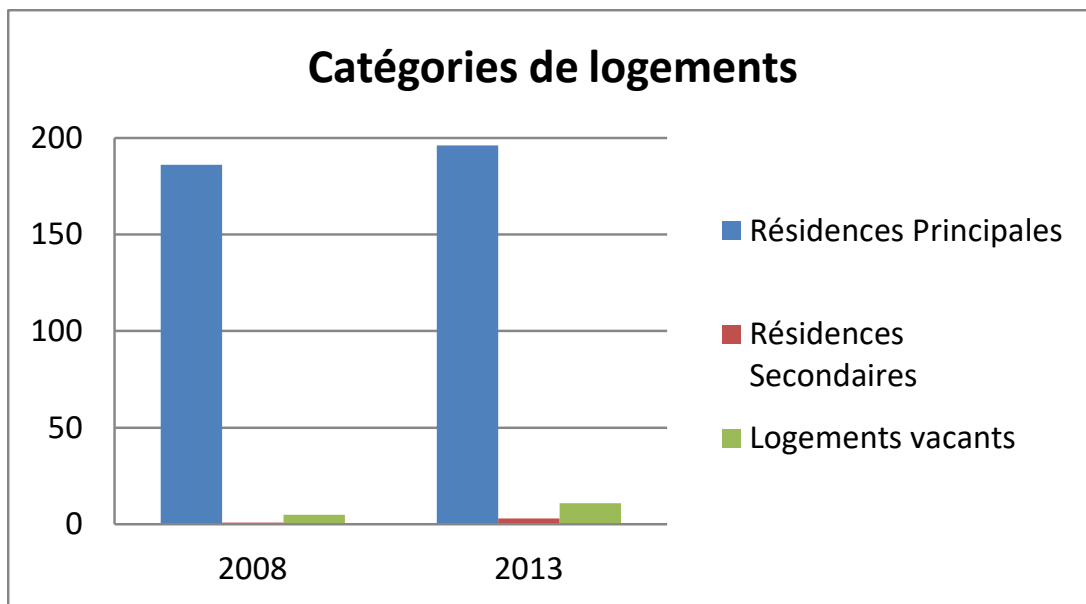


Du fait de ce phénomène il faut désormais plus de foncier disponible pour pouvoir loger le même nombre de personnes. De même, les besoins en logement varient et s'orientent progressivement vers des logements de tailles plus réduite, les ménages étant eux-mêmes de plus petites tailles.

Cette diminution est directement liée au phénomène de desserrement des ménages, phénomène généralisé sur le territoire français. Il s'agit donc d'un changement global qu'il faut nécessairement prendre en compte pour répondre aux nouveaux besoin et aux mutations actuelles.

Logement et habitat

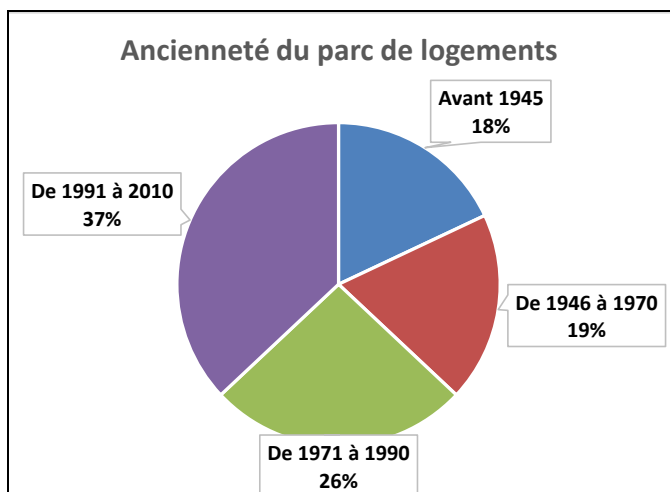
Résidences principales et résidences secondaires



■ La commune présente une très grande majorité de résidences principales et leur nombre est clairement en hausse sur la période 1968-2013. On en dénombrait 196 en 2013 soit 93,6% du total des logements.

Le nombre de résidences secondaires est anecdotique.

La vacance a présenté une augmentation depuis entre 2008 et 2013. Elle ne représente que 5% du parc de logements en 2013. Ce nombre de logements vacants n'influence de fait que peu l'évolution démographique communale. Cependant remettre sur le marché ces logements permet d'accueillir de nouvelles familles et ce sans nouvelle consommation d'espace. Cependant, cet aspect est souvent indépendant des volontés communales, beaucoup de ces logements étant non occupés du fait d'une volonté des propriétaires et non par un manque de demandes.



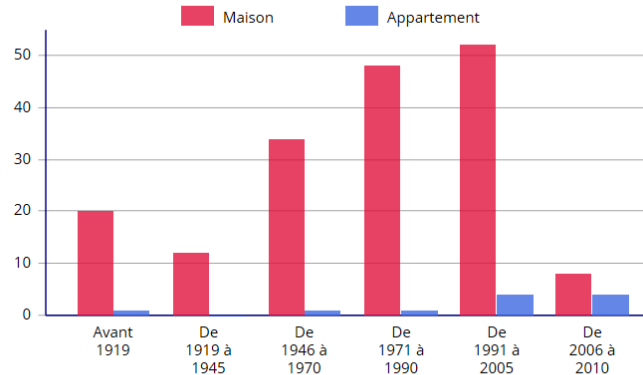
- Le parc de logement de Witternheim est majoritairement récent et a été constitué sous l'impulsion des lotissements datant d'après 1990 (37%).

- Les logements anciens, construits avant 1945, représentent 18% du total du parc de logements. Ces logements anciens constituent donc un potentiel de réhabilitation certain.

La maison individuelle est la forme d'habitat largement dominante dans la commune (93,5%).

Néanmoins, la part de l'habitat intermédiaire est en nette augmentation depuis les années 90. Depuis les années 2000, les logements intermédiaires représentent près de 20% des logements neufs produits.

LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2011.
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Les propriétaires et les locataires

■ En 2013, la majorité des résidences principales est occupée par les propriétaires (83.2% du total des résidences principales). Le nombre de locataires est faible, représentant 14,1% du total des résidences principales. La tendance est néanmoins à la hausse sous l'impulsion des derniers collectifs.

	Propriétaires	Locataires	Dont HLM
Witternheim	83,2	14,1	0
Comcom	72,7	25,1	5,5
Département	56,8	40,9	11,3

Source : INSEE

(Nb : le total de la part des propriétaires et des locataires ne fait pas 100%, la différence correspond aux logés gratuitement)

-Le nombre de logements HLM sur la commune était et reste nul entre 2008 et 2013. Aucun logement de ce type n'est effectivement recensé et l'offre est donc inexistante.

- Globalement, les chiffres de la commune de Witternheim diffèrent un peu de ceux de la comcom, avec une part de propriétaires supérieure dans la commune (83,2% contre 72,7%) alors que la part de locataires est inférieure dans la commune (14,1% contre 25,1%).

Witternheim a tout de même effectué un effort en matière d'offre locative, effort à continuer, mais en matière de logements sociaux la part reste nulle. Développer une offre de logement sociaux est donc un enjeu de taille pour encore une fois accueillir une population plus diversifiée recherchant une offre locative adaptée. Ici on constate une inadéquation entre les besoins de la commune d'accueillir une population jeune et diversifiée et l'offre proposée.

- En revanche, ces chiffres sont différents à l'échelle du département, où la part des propriétaires reste majoritaire, mais plus faiblement (56,8%), avec de fait une part plus importante de logements locatifs (40,9%) et de logements HLM (11,3%).

Il est important de diversifier l'offre de logements puisqu'elle permet de favoriser le parcours résidentiel sur la commune. Certains types de population, soit en raison de leurs ressources, soit en raison de leurs caractéristiques sociales, rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Les jeunes, les jeunes couples ou encore les familles monoparentales doivent trouver dans le marché locatif des logements de petites tailles et un parc locatif diversifié et abordable au niveau financier. Le marché locatif peut donc être développé afin de permettre un certain dynamisme des classes d'âges, et consécutivement un dynamisme communal.

Typologie des logements

■ Entre 1999 et 2008, la majorité des logements construits ont été des logements de grande taille, de 4 pièces ou de 5 pièces et plus (+ 49 logements). En termes de parts de logements, les 5 pièces et plus, déjà prédominants voient leur part augmenter encore (de 66.9% en 1999 à 70,5% en 2008). Ceci tient notamment au fait que la plupart des constructions sont des maisons individuelles.

Nombre de pièces des résidences principales

	2008	%	1999	%
Ensemble	186	100,0	139	100,0
1 pièce	0	0,0	1	0,7
2 pièces	1	0,5	8	5,8
3 pièces	19	10,4	13	9,4
4 pièces	35	18,6	24	17,3
5 pièces ou plus	131	70,5	93	66,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

■ En parallèle les 3 pièces présentent une légère augmentation, passant de 9,4% à 10,4% du total des résidences principales (de 13 à 19 logements). Les logements de deux pièces ont diminué (de 8 à 1), et dans le même temps les logements d'une pièce ont disparu. Ceci démontre une difficile mutation de l'habitat vers des logements de tailles plus restreintes. Toutefois, dans ce type de village, les 3 pièces et plus sont souvent plus prisés par les jeunes ou les jeunes couples souhaitant s'installer. L'offre de une et deux pièces est rarement prisée en milieu rural et ces logements risquent souvent de rester vacants. L'attention doit donc se porter vers les logements de 3 pièces permettant notamment de maintenir les jeunes n'ayant pas les moyens d'accéder à la maison individuelle.

■ La majorité des logements sont des maisons individuelles à une hauteur de près de 92%. Ceci, en lien direct avec la prédominance des grands logements donne une image du village où le locatif de petite taille est encore une forme peu présente.

	Witternheim	Canton Benfeld	Département
1 pièce	0	1,6	5,6
2 pièces	0,5	5,9	11,6
3 pièces	10,4	14,8	21,1
4 pièces	18,6	21,4	21,2
5 pièces et +	70,5	56,2	40,5

■ Les proportions observées à l'échelle de l'environnement de la commune font ressortir une certaine différence entre Witternheim et son canton. Bien que tous deux largement dominés par des logements de grande taille (5 pièces et plus), la commune se caractérise par une part tout de même supérieure de ces logements (70,5% contre 56,2%). En contre partie le canton possède davantage de petits logements entre 1 et 3 pièces.

■ Le département est ici différent en termes de typologies de logements, sa diversité urbaine entraînant une plus grande diversité de l'habitat. En effet, la part des grands logements est moindre dans le département tandis que les logements de tailles plus réduites (1 et 2 pièces) sont plus importants (notamment 5.6% de logement d'une pièce). Ceci s'explique notamment par la présence de villes dans l'aire d'étude du département et la nécessaire présence de petits appartement et studios répondant aux besoins urbains. Les proportions des logements tendent à être plus équilibrées.

- Witternheim se caractérise donc par un profil de milieu rural, présentant des logements de grande taille et ce notamment du fait de la forte présence de maisons individuelles.

La commune de Witternheim, dans son offre de logements présente donc une majorité de propriétaires occupants de grands logements, très souvent des maisons individuelles. Il s’agit pour la commune de diversifier son offre, notamment de 3 pièces, pour répondre aux besoins des différents types de populations.

Economie et vie sociale

La population active

- Witternheim présentait en 2008 une population de 15-64 ans de 350 personnes dont 76,7% sont actifs (contre 80,1% en 1999).

- La part de ces actifs ayant un emploi s’élève à 70,9% contre 5,8% de personnes au chômage. Le total d’actifs avec emploi a diminué (de 77,1 à 70,9%) tandis que le taux de chômage a augmenté (de 3 à 5,8%).

La part d’inactifs a elle aussi augmenté, expliquant en partie la baisse du taux d’actifs, induite par une hausse du nombre de retraités ou préretraités.

- Le taux de chômage reste assez faible sur la commune. Ceci s’explique notamment par l’offre locative sociale nulle ne permettant pas forcément d’accueillir des populations peu aisées et par la distance des grands pôles d’emplois. Le prix du foncier ne permet pas non plus à ce type de population de pouvoir s’installer.

- Witternheim apparaît de ce fait comme un village plutôt favorable aux populations aisées.

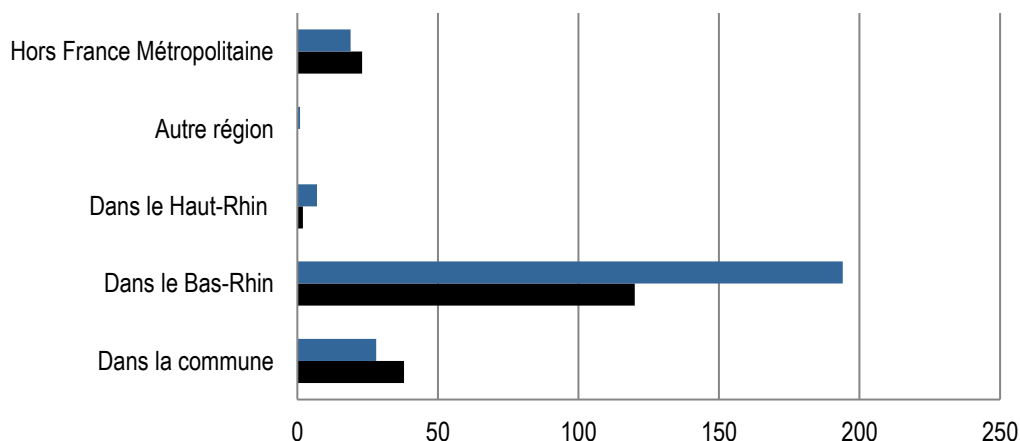
	2008	1999
Ensemble	350	236
Actifs en %	76,7	80,1
dont :		
actifs ayant un emploi en %	70,9	77,1
chômeurs en %	5,8	3,0
Inactifs en %	23,3	19,9
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,5	7,6
retraités ou préretraités en %	12,5	6,4
autres inactifs en %	5,2	5,9

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d’actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Autres inactifs : Cette catégorie rassemble les jeunes de moins de 14 ans, les étudiants, les chômeurs non inscrits, les hommes et femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler...

Lieu de résidence-lieu de travail des actifs ayant un emploi (statistiques anciennes car ces éléments ne sont plus détaillés par l'INSEE dans les données 2013)



	Dans la commune	Dans le Bas-Rhin	Dans le Haut-Rhin	Autre région	Hors France Métropolitaine
■ 2008	28	194	7	1	19
■ 1999	38	120	2	0	23

■ La commune est largement concernée par les déplacements pendulaires domicile travail puisque seulement 28 personnes travaillent dans la commune (soit 11,4%). 88,6 % des actifs travaillent donc hors de la commune en 2008.

■ Les flux de déplacements quotidiens sont ainsi situés :

- Une bonne partie travaille dans le département du Bas-Rhin (194 personnes, 77,6%).
- Peu de personnes travaillent aussi dans le Haut-Rhin, 7 personnes soit 2,8%.
- Seulement 1 personne travaille dans une autre région (0,4%)
- enfin, 19 personnes travaillent à l'étranger (7,7%) et notamment en Allemagne qui se trouve à proximité.

Le nombre de personnes travaillant dans la commune a diminué entre 1999 et 2008, de 38 à 28 personnes. Néanmoins, on constate un important rebond entre 2008 et 2013 puisque ce sont désormais 20% des actifs qui travaillent dans le village.

■ Le nombre important de déplacements quotidiens s'explique ensuite par un manque de postes, d'entreprises et de commerces dans la commune, chose assez normale pour une commune de cette taille, ainsi que par la plus grande tolérance aux déplacements sur des distances de plus en plus longues.

Les habitants se déplacent donc pour beaucoup vers les pôles principaux offrant des emplois et génèrent de ce fait des nuisances liées au déplacements.

La forte augmentation du nombre de personnes travaillant dans le Bas-Rhin fait aussi ressortir la tendance à l'installation de rurbains, vivant à la campagne et travaillant en ville, notamment les 30-44 ans s'étant installés dans les lotissements.

On constate aussi une petite part non négligeable de personnes allant travailler hors France, à hauteur de 7,7%. Toutefois, ce chiffre tend à baisser progressivement ces dernières années.

Catégories d'emplois

■ 87,6% des actifs de la commune sont des salariés, ce qui représente 219 personnes.

■ Le nombre de personnes actives ayant un contrat à durée indéterminée légèrement déséquilibré entre les hommes et les femmes actives, ces dernières présentant une part plus importante de ces emplois (78,3% pour les femmes contre 74% pour les hommes). Mais globalement la situation de travail de la population de Witternheim est assez stable.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	133	100,0	117	100,0
Salariés	109	81,7	110	93,9
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	99	74,0	92	78,3
Contrats à durée déterminée	7	5,3	13	11,3
Intérim	1	0,8	0	0,0
Emplois aidés	0	0,0	1	0,9
Apprentissage - stage	2	1,5	4	3,5
Non salariés	24	18,3	7	6,1
Indépendants	5	3,8	4	3,5
Employeurs	18	13,7	3	2,6
Aides familiaux	1	0,8	0	0,0

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Les Servitudes d'Utilité Publique

Les principales servitudes d'utilité publique concernant la commune sont les suivantes :

- Servitude AS1 correspondant au captage d'eau potable, forage de Kogenheim et Rossfeld.
- Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations d'hydrocarbures.
- Servitude I3 correspondant à la canalisation de transport de gaz entre Baldenheim et Strasbourg.
- Servitude EL7 d'alignement le long des RD82 et 203.
- Servitude T7 de dégagement de l'aéroport de Strasbourg - Entzheim.
- Servitude PM1 relative au plan de prévention du risque inondation de l'III (PPRI).